



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**

**11 Laurier St. / 11 rue Laurier**

**Place du Portage, Phase III**

**Core 0B2 / Noyau 0B2**

**Gatineau**

**Québec**

**K1A 0S5**

**Bid Fax: (819) 997-9776**

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Services alimentaire plateaux-repas	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 21120-175659/A	<b>Date</b> 2017-03-27
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 21120-17-2405659	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$PD-040-72751	
<b>File No. - N° de dossier</b> pd040.21120-175659	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-05-08</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Friesen, Manon	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pd040
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (873) 469-3985 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>  Specified Herein Précisé dans les présentes	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Commercial Acquisitions & Fast Track Procurement  
Div/Div des Acquisitions commerciales et achats en régime  
accéléré

11 Laurier St. / 11 rue Laurier

6B3, Place du Portage

Phase III

Gatineau

Québec

K1A 0S5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**DEMANDE DE SOUMISSIONS**  
**SERVICES D'ALIMENTATION PLATEAUX-REPAS**  
**POUR SERVICE CORRECTIONNEL CANADA (SCC)**

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>PARTIE 1- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>5</b>
1.1 Introduction .....	5
1.2 Exigences relatives à la sécurité .....	5
1.3 Sommaire .....	5
1.4 Comptes rendus .....	7
1.5 Accords commerciaux .....	7
<b>PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>9</b>
2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées .....	9
2.2 Clauses du guide des CCUA .....	9
2.3 Présentation des soumissions .....	10
2.4 Demandes de renseignements - en période de soumission.....	10
2.5 Lois applicables.....	10
2.6 Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions .....	11
2.7 Droits du Canada .....	11
2.8 Communications antérieures entre le gouvernement et le soumissionnaire .....	11
2.9 Modifications apportées à la présente demande de soumissions (DS).....	11
2.10 Coût lié à la préparation des soumissions.....	11
<b>PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....</b>	<b>13</b>
3.1 Instructions pour la préparation des soumissions .....	13
3.2 Présentation d'une seule soumission par un groupe soumissionnaire :.....	13
3.3 Expérience en coentreprise.....	14
3.4 Section I: Technical Bid.....	15
3.5 Section II : Soumission financière .....	17
3.6 Section III : Attestations .....	17
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>19</b>
4.1 Procédures d'évaluation.....	19
4.2 Évaluation technique – Critères techniques obligatoires .....	19
4.3 Financial Evaluation.....	19
4.4 Méthode de sélection .....	20
4.5 Approbation interne .....	20
<b>PART 5 – CERTIFICATIONS AND ADDITIONAL INFORMATION .....</b>	<b>21</b>
5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires.....	21
5.2 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée .....	21
5.3 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission	21

5.4	Attestation pour ancien fonctionnaire.....	22
5.5	Statut et disponibilité du personnel .....	23

**PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES**  
..... **24**

6.1	Exigences relatives à la sécurité .....	24
6.2	Capacité financière .....	24

**PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT..... 25**

7.1	Exigences.....	25
7.2	Biens ou services optionnels.....	26
7.3	Matériel fourni par le gouvernement .....	27
7.4	Échantillons de présérie.....	28
7.5	Clauses et conditions uniformisées.....	29
7.6	Conditions générales.....	29
7.7	Conditions générales supplémentaires.....	29
7.9	Option de prolongation du contrat : .....	30
7.10	Date de livraison.....	30
7.11	Point de livraison.....	30
7.12	Préparation pour livraison.....	31
7.13	Exigences relatives à la sécurité .....	31
7.14	Responsables.....	31
7.15	Paiement .....	32
7.16	Clauses du <i>Guide des CCUA</i> .....	35
7.17	Paiement électronique de factures – contrat .....	35
7.18	Instructions relatives à la facturation.....	35
7.20	Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur.....	36
7.21	Applicable Laws .....	36
7.22	Priority of Documents .....	36
7.23	Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien).....	37
7.24	Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger).....	37
7.25	Assurance - aucune exigence particulière .....	37
7.26	Entrepreneur en coentreprise.....	37
7.27	Déclarations et garanties .....	38
7.28	Accès aux biens et aux locaux du Canada .....	38

**ANNEXE A – ÉNONCÉ DES BESOINS..... 39**

**ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT..... 41**

**ANNEXE C – CALENDRIER DES PRODUITS LIVRABLES INITIAUX..... 51**

**PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS..... 55**

PIÈCE JOINTE 3.1 – FORMULAIRE D'ATTESTATION DE LA CONFORMITÉ TECHNIQUE.....55

**PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS..... 57**

PIÈCE JOINTE 3.2 –FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION.....57

**PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS..... 59**

PIÈCE JOINTE 3.3 – FORMULAIRE RELATIF AUX PROJETS DE RÉFÉRENCE.....59

**PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS..... 61**

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21120-175659/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21120-175659/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pd04021120-175659/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pd040  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

PIÈCE JOINTE 3.4 – PROPOSITION DE CALENDRIER DES PRODUITS LIVRABLES INITIAUX .....	61
<b>PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS.....</b>	<b>65</b>
PIÈCE JOINTE 3.5 – INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE .....	65
<b>PARTIE 4 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS.....</b>	<b>67</b>
PIÈCE JOINTE 4.1 – TABLEAUX D'ÉVALUATION FINANCIÈRE .....	67
<b>PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS.....</b>	<b>79</b>
PIÈCE JOINTE 5.1 - PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION.....	79

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21120-175659/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21120-175659/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pd04021120-175659/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pd040  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

*(Page laissée blanche intentionnellement)*

**DEMANDE DE SOUMISSIONS**  
**SERVICES D'ALIMENTATION PLATEAUX-REPAS**  
**POUR SERVICE CORRECTIONNEL CANADA (SCC)**

**PARTIE 1- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

**1.1 Introduction**

La demande de soumissions (DS) et le contrat subséquent comptent sept parties ainsi que des annexes, comme suit :

**Partie 1** Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;

**Partie 2** Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, les clauses et les conditions relatives à la demande de soumissions;

**Partie 3** Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires des instructions sur la façon de préparer leur soumission;

**Partie 4** Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection;

**Partie 5** Attestations : renferme les attestations à fournir;

**Partie 6** Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre, et

**Partie 7** Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Voir la table des matières pour la liste des annexes, pièces jointes et les formulaires.

**1.2 Exigences relatives à la sécurité**

Aucune exigence de sécurité n'est associée à cette exigence.

**1.3 Sommaire**

La présente demande de soumissions vise à répondre au besoin de Service correctionnel Canada (SCC) [le « client »] en matière de fabrication et de fourniture de plateaux-repas divers. Elle vise l'attribution d'un contrat pour une période d'un an, assorti de cinq options irrévocables d'un an, permettant au Canada de prolonger la durée du contrat.

La portée de la demande de soumissions comprend :

### **MODIFICATION DE LA CONCEPTION ET RÉUSINAGE**

- (i) la révision et la modification, au besoin, de la conception existante pour le réusinage d'un moule pour plateau-repas de cafétéria à cinq compartiments (ci-après désigné comme le « matériel fourni par le gouvernement » [MFG] lorsque le contexte l'exige), au moment de l'acceptation par le chargé de projet du SCC, conformément à toutes les exigences mentionnées dans l'annexe A, Énoncé des besoins;

### **FABRICATION DE PLATEAUX-REPAS À PARTIR D'UN PROCÉDÉ DE MOULAGE PAR INJECTION**

- (ii) la fabrication d'échantillons de présérie (voir l'article 7.4 de la partie 7, Clauses du contrat subséquent) de plateaux de cafétéria pour repas froids ou chauds à cinq compartiments, à partir d'un procédé de moulage par injection et du MFG, en quantité estimée à 504, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada) [comme il est précisé à l'article 7.11 de la partie 7, Clauses du contrat subséquent], conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins;
- (iii) la fabrication d'échantillons de présérie (voir l'article 7.4 de la partie 7, Clauses du contrat subséquent) de plateaux-repas thermo-isolé à l'air pour repas froids ou chauds à quatre compartiments, à partir d'un procédé de moulage par injection et du MFG, en quantité estimée à 360, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada) [comme il est précisé à l'article 7.11 de la partie 7, Clauses du contrat subséquent], conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins;
- (iv) la fabrication à partir d'un procédé de moulage par injection de plateaux de cafétéria pour repas froids ou chauds à cinq compartiments, à l'aide du MFG, pour une quantité initiale estimée à 4 000, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada) conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins;
- (v) la fabrication à partir d'un procédé de moulage par injection de plateaux-repas thermo-isolé à l'air pour repas froids ou chauds à quatre compartiments, à l'aide du MFG existant, pour une quantité initiale estimée à 2 500, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada) conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins;

### **FOURNITURE DE PLATEAUX-REPAS OFFERTS SUR LE MARCHÉ**

- (vi) la fourniture de plateaux pour repas chauds à trois compartiments offerts sur le marché pour la distribution de repas à plateaux superposés, en quantité initiale estimée à 300, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins;
- (vii) la fourniture de plateaux pour repas chauds à deux compartiments offerts sur le marché pour la distribution de repas à plateaux superposés, en quantité initiale estimée à 300, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins;

## **FOURNITURE DE COUVERCLES POUR PLATEAUX-REPAS OFFERTS SUR LE MARCHÉ**

- (viii) la fourniture de couvercles pour les plateaux pour repas chauds à trois compartiments offerts sur le marché, en quantité initiale estimée à 300, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins;
- (ix) la fourniture de couvercles pour les plateaux pour repas chauds à deux compartiments offerts sur le marché, en quantité initiale estimée à 300, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins;

## **FOURNITURE SUR DEMANDE DE BIENS SUPPLÉMENTAIRES ET OPTIONNELS**

- (x) la fabrication à partir d'un procédé de moulage par injection de plateaux de cafétéria à cinq compartiments et de plateaux-repas thermo-isolé à l'air à quatre compartiments pour repas froids ou chauds supplémentaires et optionnels à l'aide des MFG existants. Le SCC pourra en faire l'acquisition sur demande à tout moment durant le contrat et pendant toute période de prolongation, et les plateaux devront être livrés au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada) conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins;
- (xi) la fourniture de plateaux pour repas chauds à deux et trois compartiments supplémentaires et optionnels offerts sur le marché pour la distribution de repas à plateaux superposés, dont le SCC pourra faire l'acquisition sur demande à tout moment durant le contrat et pendant toute période de prolongation, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins;
- (xii) la fourniture de couvercles supplémentaires et optionnels, offerts sur le marché, pour les plateaux pour repas chauds à deux et trois compartiments, dont le SCC pourra faire l'acquisition sur demande à tout moment durant le contrat et pendant toute période de prolongation, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins;

## **GARANTIE**

Dès la livraison et l'acceptation des travaux, une période de garantie de douze (12) mois ou la durée de la période de garantie standard de l'entrepreneur ou du fabricant, selon la plus longue des deux.

### **1.4 Comptes rendus**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.5 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21120-175659/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21120-175659/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pd04021120-175659/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pd040  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

*(Page laissée blanche intentionnellement)*

---

## **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours  
Insérer : 150 jours

### **2.2 Clauses du guide des CCUA**

#### **(a) Aucun produit de remplacement**

Les soumissionnaires doivent fournir les produits qui sont conformes à la description, à la marque, au modèle et/ou au numéro de pièce indiqués dans la description des articles de la demande de soumissions. Les soumissionnaires sont prévenus que les produits de remplacement ne seront pas pris en considération.

#### **(b) Taxes - entrepreneur établi à l'étranger**

Sauf indication contraire dans le contrat, le prix ne comprend aucune taxe fédérale d'accise, taxe locale ou d'état, de vente ou d'utilisation, aucune autre taxe de nature semblable, ni autre taxe canadienne, quelle qu'elle soit. Le prix comprend toutefois toutes les autres taxes. Si les travaux sont normalement assujettis à la taxe fédérale d'accise, le Canada fournira à l'entrepreneur, sur demande, un certificat d'exemption de ladite taxe fédérale d'accise sous la forme prescrite par les règlements fédéraux.

Le Canada fournira à l'entrepreneur les preuves d'exportation qui peuvent être demandées par les autorités fiscales. Si le Canada omettait de le faire, et qu'en conséquence l'entrepreneur doit payer la taxe fédérale d'accise, le Canada remboursera l'entrepreneur si l'entrepreneur prend les mesures que le Canada peut exiger pour recouvrer tout paiement effectué par l'entrepreneur. L'entrepreneur doit rembourser au Canada tout montant ainsi recouvré.

#### **(c) Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger**

1. Le prix de la soumission sera évalué comme suit :
  - i. les soumissionnaires établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables exclues.
  - ii. les soumissionnaires établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et les taxes applicables exclus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, pour les besoins de l'évaluation seulement, aux prix présentés par les soumissionnaires établis à l'étranger.

2. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.
3. Bien que le Canada se réserve le droit d'attribuer le contrat FAB usine ou FAB destination, le Canada demande que les soumissionnaires proposent des prix FAB usine ou point d'expédition et FAB destination. Les soumissions seront évaluées sur une base FAB destination.
4. Pour les fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger.

### 2.3 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

### 2.4 Demandes de renseignements - en période de soumission

- a) Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.
- b) Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### 2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

**Remarque à l'intention des soumissionnaires :** À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission soit remise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en le remplaçant par le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. S'il n'indique aucun changement, le soumissionnaire est réputé avoir accepté les lois applicables précisées. Les soumissionnaires doivent préciser sur le formulaire de présentation de la soumission (voir partie 3- pièce jointe 3.2) la province ou le territoire canadien de leur choix pour tout contrat subséquent.

---

## 2.6 Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions

Si les soumissionnaires estiment pouvoir améliorer, techniquement ou technologiquement, l'énoncé des besoins contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles soient soumises à l'autorité contractante conformément au paragraphe intitulé « Demandes de renseignements - en période de soumission ». Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

## 2.7 Droits du Canada

En plus des droits précisés à l'article 11 des Instructions uniformisées, 2003 (2016-04-04), et après l'attribution du contrat, si le Canada annule le contrat subséquent avant l'acceptation des plateaux repas, le Canada pourra négocier avec le soumissionnaire classé au second rang et émettre un nouveau contrat, à la condition que le soumissionnaire accepte de respecter la validité de sa soumission et de ses prix.

## 2.8 Communications antérieures entre le gouvernement et le soumissionnaire

Le présent document comprend l'ensemble des exigences et des objectifs se rapportant à la présente demande de soumissions (DS). Tous les autres renseignements ou documents fournis au soumissionnaire ou obtenus par ce dernier auprès de qui que ce soit avant la date de la présente demande de soumissions seront nuls et sans effet.

## 2.9 Modifications apportées à la présente demande de soumissions (DS)

Any amendments to this RFP will be issued by the Contracting Authority ONLY and in writing.

## 2.10 Coût lié à la préparation des soumissions

- a) La présente demande de soumissions ne doit pas être interprétée comme une directive au soumissionnaire d'entreprendre des travaux qui se traduiraient par un passif financier pour le Canada ou par toute autre dette. La responsabilité des coûts associés au travail de préparation, de présentation, de clarification, de justification, de démonstration et de contrôle de validité des soumissions est imputable uniquement au soumissionnaire, même si le contrat n'est pas attribué.
- b) Le Canada ne sera pas tenu responsable des coûts ou des dommages causés par le rejet d'une ou de la totalité des soumissions. En outre, le Canada ne sera pas responsable des pénalités ou des coûts engagés s'il modifie la date de clôture ou annule complètement le processus de demande de soumissions.
- c) Les coûts engagés avant la réception d'un contrat signé ou d'une autorisation écrite signée par l'autorité contractante ne pourront être imputés au contrat subséquent.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21120-175659/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21120-175659/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pd04021120-175659/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pd040  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

*(Page laissée blanche intentionnellement)*

---

## **PART IE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

**Section I :** Soumission technique (2 copies papier) et (2 copies électroniques) sur CD ou DVD

**Section II :** Soumission financière (2 copies papier) et (2 copies électroniques) sur CD ou DVD

**Section III :** Attestations (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- (a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- (b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a publié une politique exigeant des ministères et des organismes fédéraux qu'ils prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement. Voir la Politique d'achats écologiques, qui se trouve à l'adresse suivante : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.htm>. Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt que couleur, impression recto verso, et des agrafes ou des trombones plutôt qu'une reliure Cerlox, une reliure à attaches ou une reliure à anneaux.

### **3.2 Présentation d'une seule soumission par un groupe soumissionnaire :**

(i) Il est interdit aux membres d'un même groupe soumissionnaire de présenter plusieurs soumissions en réponse à la présente demande de soumissions. Si les membres d'un groupe soumissionnaire présentent des soumissions supplémentaires, le Canada choisira, à son entière discrétion, les soumissions dont il tiendra compte.

(ii) Pour les besoins du présent article, l'expression « groupe soumissionnaire » désigne toutes les entités (qu'il s'agisse d'une ou de plusieurs personnes physiques, de sociétés, de partenariats, de sociétés à responsabilité limitée, etc.) liées entre elles. Peu importe la province ou le territoire où les entités ont été constituées en société ou formées juridiquement, on considère que les entités sont « liées » dans le cadre de la présente demande de soumissions :

- (A) s'il s'agit de la même personne morale (c.-à-d. la même personne physique, société ou société à responsabilité limitée, le même partenariat, etc.);
- (B) s'il s'agit de « personnes liées » ou de « personnes affiliées » au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu;

- (C) si les entités entretiennent une relation fiduciaire (découlant d'un arrangement entre organismes ou toute autre forme de relation fiduciaire) ou en ont entretenu une au cours des deux années précédant la clôture des soumissions; ou  
(D) si les entités ne sont pas dépendantes l'une de l'autre ou d'un même tiers.

### 3.3 Expérience en coentreprise

- (i) Lorsque le soumissionnaire est une entreprise commune avec l'expérience existante en tant que coentreprise, il peut utiliser l'expérience qu'elle a obtenue en tant que coentreprise.

Exemple: Un soumissionnaire est une coentreprise composée des membres L et O. Une sollicitation de soumissions exige que le soumissionnaire présente de l'expérience en matière de maintenance et de services pour une période de 24 mois à un client avec au moins 10 000 utilisateurs. En tant que coentreprise (Composé des membres L et O), le soumissionnaire a déjà effectué les travaux. Ce soumissionnaire peut utiliser cette expérience pour répondre à cette exigence. Si le membre L a obtenu cette expérience dans une coentreprise avec un tiers N, cependant, cette expérience ne peut pas être utilisée parce que le troisième Partie N ne fait pas partie de la coentreprise qui soumissionne.

- (ii) Un soumissionnaire d'une coentreprise peut se fier à l'expérience de l'un de ses membres pour critère technique de la présente invitation à soumissionner.

Exemple: Un soumissionnaire est une coentreprise composée des membres X, Y et Z. Si une sollicitation exige: a) que le soumissionnaire ait 3 ans d'expérience dans la prestation de services de maintenance et (b) que le soumissionnaire a 2 ans d'expérience en intégrant le matériel avec des réseaux complexes, chacune de ces deux exigences peut être satisfaite par un membre différent de la coentreprise.

- (iii) Les coentrepreneurs peuvent mettre leurs compétences en commun avec d'autres coentrepreneurs pour un critère technique de la présente invitation à soumissionner. Lorsque la justification d'un critère est nécessaire, le soumissionnaire est prié d'indiquer quel (s) membre (s) de la coentreprise satisfait à l'exigence. Si le soumissionnaire n'a pas déterminé quel (s) membre (s) de la coentreprise satisfait aux exigences, l'Autorité contractante fournira au soumissionnaire la possibilité de soumettre ces renseignements au cours de la période d'évaluation. Si le soumissionnaire n'a pas soumis ces renseignements dans le délai fixé par l'Autorité contractante, son offre sera déclarée non recevable.

Exemple: Un soumissionnaire est une coentreprise composée des membres A et B. Si une soumission requiert que le soumissionnaire démontre une expérience fournissant des ressources pour un nombre minimum de 100 jours facturés, le soumissionnaire peut démontrer cette expérience en soumettant soit:

- Contrats tous signés par A; ou
- Contrats tous signés par B; ou
- Les contrats signés par A et les contrats signés par B; ou
- Contrats tous signés par A et B dans une coentreprise, ou
- Les contrats signés par A, les contrats signés par B et les contrats signés par A et B coentreprise; ou
- Contrats signés par A et contrats signés par A et B en coentreprise, ou
- Contrats signés par B et contrats signés par A et B en coentreprise.

Qui montrent au total 100 jours facturés.

Tout soumissionnaire ayant des questions sur la manière dont une offre de coentreprise sera évaluée devrait poser de telles questions au cours du processus de demande de renseignements le plus tôt possible pendant la période de la demande de soumissions.

### 3.4 Section I: Technical Bid

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires doivent faire la preuve de leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils y répondront. Les soumissionnaires doivent démontrer de façon exhaustive, concise et claire leur capacité à effectuer les travaux. La soumission technique doit être claire et traiter, de façon suffisamment approfondie, les points faisant l'objet des critères d'évaluation des soumissions. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter toute répétition, les soumissionnaires peuvent faire des renvois aux différentes sections de leur soumission en précisant le paragraphe visé et le numéro de la page où le sujet a déjà été traité.

- a) Les renvois à des renseignements supplémentaires qui n'accompagnent pas la soumission, par exemple :
- (i) des adresses de sites Web où l'on peut trouver de l'information;
  - (ii) des manuels ou des brochures techniques qui n'accompagnent pas la soumission;
  - (iii) des offres à commandes, des arrangements en matière d'approvisionnement ou des contrats en vigueur avec le gouvernement du Canada,

ne seront pas pris en compte et, par conséquent, tout renvoi à ces documents en réponse à une exigence obligatoire pourrait faire en sorte que la soumission soit déclarée non recevable.

**b) La soumission technique doit comprendre, à tout le moins, ce qui suit :**

- (i) un (1) exemplaire de la page 1 de la présente DS, signée et datée par un représentant autorisé du soumissionnaire;
- (ii) **Formulaire d'attestation de la conformité technique** : Le Formulaire d'attestation de la conformité technique, partie 3, pièce jointe 3.1, rempli par le soumissionnaire. La soumission technique doit prouver la conformité du soumissionnaire, ainsi que des produits qu'il propose, aux articles de l'annexe A (Énoncé des besoins) précisés dans le Formulaire d'attestation de la conformité technique, partie 3, pièce jointe 3.1, qui constitue le format demandé pour fournir la justification. Il n'est pas obligatoire que le Formulaire d'attestation de la conformité technique traite des parties de cette demande de soumissions qui ne sont pas mentionnées dans le formulaire. La justification ne doit pas être une simple répétition des besoins, mais doit expliquer et indiquer la façon dont le soumissionnaire répondra aux besoins et exécutera les travaux requis. Il n'est pas suffisant de simplement déclarer que le soumissionnaire, ou la solution ou le produit qu'il propose, est conforme. Lorsque le Canada détermine que la justification n'est pas complète, le soumissionnaire sera jugé non conforme et sa soumission sera rejetée. La justification peut se reporter à des documents supplémentaires fournis avec la soumission – cette information peut être mentionnée dans la colonne « Référence à la page et paragraphe de la soumission » du Formulaire d'attestation de la conformité technique, où les soumissionnaires doivent inclure l'endroit précis où se trouvent les documents de référence, y compris le titre du document et les numéros de page et d'alinéa. Lorsque la référence n'est pas suffisamment précise, le Canada peut demander que le soumissionnaire dirige le Canada vers l'endroit approprié dans le document.
- (iii) **Formulaire de présentation de la soumission** : On demande aux soumissionnaires de joindre le formulaire de présentation de la soumission (ci-joint à la partie 3, pièce jointe 3.2 de la DS) à leur soumission. Il s'agit d'un formulaire commun dans lequel les soumissionnaires peuvent fournir les renseignements exigés dans le cadre de l'évaluation et de l'attribution du contrat, comme le nom d'une personne-ressource, le numéro d'entreprise-approvisionnement (NEA) du soumissionnaire, le statut du soumissionnaire au titre du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, etc. L'utilisation de ce formulaire pour fournir l'information n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée. Si

le Canada considère que les renseignements requis par le Formulaire de présentation de la soumission sont incomplets ou doivent être corrigés, le Canada accordera au soumissionnaire la possibilité de le faire.

- (iv) **Projets de référence** : La soumission doit décrire deux projets antérieurs semblables que le soumissionnaire aura terminés à la date de clôture des soumissions. Un projet sera considéré « semblable » aux travaux à effectuer dans le cadre du contrat subséquent s'il concorde avec les exigences prévues dans l'Énoncé des besoins. Le Canada décidera, à sa discrétion, quels projets il évaluera. Le formulaire du projet de référence à utiliser se trouve à la partie 3 de la pièce jointe 3.3.

En ce qui concerne cette exigence, si la personne désignée n'est pas disponible durant la période d'évaluation, le soumissionnaire peut fournir le nom et les coordonnées d'une autre personne-ressource du même client. Le Canada évaluera les projets de référence conformément aux critères d'évaluation suivants :

Les renseignements suivants doivent être fournis pour les deux projets :

- A) La description de chacun des projets semblables doit, au minimum, inclure :
- a. le nom du projet;
  - b. l'organisme client et son emplacement;
  - c. Le nom complet des personnes-ressources du client, le titre de leur poste, leur numéro de téléphone et leur adresse courriel.
- B) La description du projet doit démontrer que le soumissionnaire possède de l'expérience relativement au respect des critères suivants :
- 1) La production et la livraison de plateaux-repas fabriqués à partir d'un procédé de moulage par injection;
  - 2) La production, le soudage et la livraison de plateaux-repas isolants fabriqués à partir d'un procédé de soudage électromagnétique pour souder de façon permanente les deux parties des plateaux sans joint;
  - 3) La fabrication de plateaux-repas utilisés en milieu correctionnel à l'aide de matériaux en polypropylène incassable homologués NSF et conformes aux normes de la FDA pour un usage polyvalent dans une aire de repas;
  - 4) La conformité avec le processus d'homologation de la NSF pour la fabrication de plateaux-repas moulés par injection;
  - 5) La conception et le réusinage de moules à injection.
- C) Les références du projet ne doivent pas provenir de l'organisation du soumissionnaire ni de clients affiliés au soumissionnaire ou à ses sous-traitants.
- D) Les projets doivent avoir été complétés et livrés avec succès avant la date de clôture de la présente demande de soumissions.

- c) **Calendrier de livraison** : Les soumissionnaires doivent fournir les dates de livraison qu'ils proposent pour les éléments selon la partie 3, pièce jointe 3.4

De plus, à titre indicatif seulement, les soumissionnaires doivent inclure, au minimum, les renseignements suivants :

- (v) **Profil de l'entreprise** : On demande au soumissionnaire de fournir un profil d'entreprise qui devrait comprendre un aperçu de l'entreprise et des sous-traitants ainsi que des agents autorisés du soumissionnaire qui seraient appelés à participer, en son nom, à l'exécution des travaux. Ce dernier doit donner une brève description de l'entreprise en indiquant sa taille, sa structure organisationnelle, le nombre d'années d'activité, ses principaux clients, le nombre d'employés et leur répartition géographique. Ces renseignements ne sont demandés qu'à titre informatif et ne seront pas évalués.

### 3.5 Section II : Soumission financière

- (a) **Prix:** Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément aux tableaux d'établissement des prix figurant à l'annexe B sans conditions, hypothèses, restrictions ou autre. Les soumissionnaires doivent compléter et soumettre avec leur soumission financière, la partie 4, pièce jointe 4.1 tableaux d'évaluation financière. Toute soumission financière qui aurait pour effet de restreindre la façon dont l'État acquiert des biens ou des services en vertu du contrat subséquent, à l'exception des limites qui sont explicitement énoncées dans la présente demande de soumissions, sera considérée comme non recevable et ne sera pas examinée plus avant. Le montant total de la taxe sur les produits et services ou de la taxe de vente harmonisée doit être indiqué de façon distincte, le cas échéant. Sauf indication contraire, les soumissionnaires doivent inclure un seul prix ferme, tout compris, en dollars canadiens, ou en dollars US, dans chaque cellule des tableaux où il faut saisir des données.
- (b) **Tous les coûts sont inclus :** La soumission financière doit indiquer tous les coûts relatifs au besoin décrit dans la présente demande de soumissions pour toute la durée du contrat, y compris toute année d'option. Il incombe entièrement au soumissionnaire d'indiquer tout le matériel, les logiciels, les périphériques, le câblage et les composants nécessaires pour satisfaire aux exigences de la présente demande de soumissions, ainsi que les prix de ces articles.
- (c) **Prix nuls :** On demande aux soumissionnaires d'entrer « 0,00 \$ » pour tout article qu'il ne compte pas facturer ou qui a déjà été ajouté à d'autres prix dans les tableaux. Si le soumissionnaire laisse en blanc un espace réservé à un prix, le Canada donne à ce prix la valeur de « 0,00 \$ » aux fins de l'évaluation et il peut demander au soumissionnaire de confirmer que le prix est bien de 0,00 \$. Il ne sera pas alors permis d'ajouter ou de modifier le prix lors de cette demande de confirmation. Si le soumissionnaire refuse de confirmer que le prix d'un champ en blanc est de 0,00 \$, sa soumission sera déclarée non recevable.
- (d) **Paiement électronique de factures – soumission**
- Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter la partie 3 pièce jointe 3.5 Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.
- Si la partie 3, pièce jointe 3.5 Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.
- L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.
- (e) **Fluctuation du taux de change**
- L'exigence ne prévoit aucune protection relative à la fluctuation du taux de change.  
Toute demande de protection contre les fluctuations du taux de change ne sera pas considérée et entraînera le rejet de la soumission.

### 3.6 Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21120-175659/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21120-175659/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pd04021120-175659/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pd040  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

*(Page laissée blanche intentionnellement)*

---

## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation « techniques » et « financiers ».
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- (c) En plus des autres délais prescrits dans la demande de soumissions :
- (i) **Demandes de précisions** : Si le Canada souhaite obtenir des précisions ou effectuer des vérifications auprès du soumissionnaire concernant sa soumission, celui-ci disposera d'un délai de deux (2) jours ouvrables (ou d'un délai plus long précisé par écrit par l'autorité contractante) pour fournir les renseignements nécessaires au Canada. Si le soumissionnaire ne respecte pas cette échéance, sa soumission sera déclarée non recevable.
- (ii) **Demandes de renseignements supplémentaires** : Si le Canada demande d'autres renseignements pour l'une des raisons qui suivent (selon la section intitulée « Déroulement de l'évaluation » du document 2003 Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels) :
- (A) vérifier tout renseignement fourni par le soumissionnaire dans sa soumission;
- (B) communiquer avec une ou plusieurs des références citées par le soumissionnaire (références citées dans les curriculum vitae des ressources individuelles) dans le but de valider les renseignements fournis par le soumissionnaire.
- Le soumissionnaire doit soumettre les renseignements demandés par le Canada dans les 2 jours ouvrables suivant la demande de l'autorité contractante.
- (iii) **Prolongation des délais** : Si le soumissionnaire a besoin de délais supplémentaires, l'autorité contractante pourra lui accorder, à son gré.

### 4.2 Évaluation technique – Critères techniques obligatoires

Chaque soumission sera révisée pour déterminer si elle rencontre les exigences de la demande de soumissions, incluant la partie 3, pièce jointe 3.1 Formulaire d'attestation de la conformité technique, la partie 3 pièce jointe 3.3 Formulaire relatif aux projets de référence et de la partie 3 pièce jointe 3.4 Proposition de calendrier des produits livrables initiaux. Tout élément de la DS identifié avec le mot « doit » ou « obligatoire » est une exigence obligatoire. Les soumissions qui ne satisfont pas tous les critères obligatoires seront déclarées non recevables et seront disqualifiées.

### 4.3 Financial Evaluation

- (a) L'évaluation financière sera effectuée en calculant le prix total de la soumission (PTS) à l'aide des tableaux de prix fournis à la partie 4 pièce jointe 4.1 tableaux d'évaluation financière, remplis par les soumissionnaires qui seront utilisés pour compléter les tableaux de l'annexe B, base de paiement lors de l'attribution du contrat.
- (b) **Formules des tableaux d'établissement des prix**

Si les tableaux d'établissement des prix fournis aux soumissionnaires comprennent une formule, le Canada peut entrer les prix fournis par les soumissionnaires dans un nouveau tableau, s'il estime que la formule ne fonctionne plus correctement selon la version fournie par le soumissionnaire.

#### **4.4 Méthode de sélection**

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

##### **Bris d'égalité :**

Si plus d'un soumissionnaire est classé au premier rang en raison d'un prix global identique, le soumissionnaire ayant proposé la date de livraison la plus rapide pour l'article 2, présenté à la partie 3 de la pièce jointe 3.4, Proposition de calendrier des produits livrables initiaux, sera classé au premier rang.

Si plus d'un soumissionnaire est classé au premier rang en raison d'un prix global identique et d'une même date de livraison pour l'article 2, présenté à la partie 3 de la pièce jointe 3.4, Proposition de calendrier des produits livrables initiaux, le soumissionnaire ayant proposé la date de livraison la plus rapide pour l'article 3, présenté à la partie 3 de la pièce jointe 3.4, Proposition de calendrier des produits livrables initiaux, sera classé au premier rang.

#### **4.5 Approbation interne**

Les soumissionnaires doivent noter que toutes les attributions de contrats sont assujetties au processus d'approbation interne du Canada, ce qui comprend l'approbation du financement pour tout montant du contrat proposé. Malgré le fait que le soumissionnaire peut-être été recommandé pour l'attribution du contrat, un contrat ne sera accordé que si l'approbation interne est accordée conformément aux politiques internes du Canada. Si l'approbation n'est pas accordée, aucun contrat ne sera accordé.

---

## PART 5 – CERTIFICATIONS AND ADDITIONAL INFORMATION

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### 5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### 5.2 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.3 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848) ([http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\\_travail/droits\\_personne/equite\\_emploi/programme\\_contrats\\_federaux.page?&\\_ga=1.152490553.1032032304.1454004848](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848)).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) » pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe [Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation](#) remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

**Remarque à l'intention des soumissionnaires :** Les soumissionnaires doivent utiliser le formulaire de présentation de la soumission (voir partie 3, pièce jointe 3.2) pour fournir les renseignements concernant leur statut dans le cadre de ce programme. Dans le cas d'une coentreprise, ces renseignements doivent être fournis pour chaque membre de la coentreprise.

#### 5.4 Attestation pour ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen le plus minutieux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec des anciens fonctionnaires, les fournisseurs doivent fournir l'information exigée ci-dessous.

(a) Aux fins de la présente clause :

(i) « **ancien fonctionnaire** » signifie un ancien employé d'un ministère au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R., 1985, c. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou un ancien membre de la Gendarmerie royale du Canada et comprend :

(A) un particulier;

(B) un particulier qui s'est constitué en société;

(C) une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou

(D) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

(ii) « **période du paiement forfaitaire** » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période de paiement forfaitaire ne comprend pas la période d'indemnité de départ, qui est mesurée de façon semblable.

(iii) « **pension** », selon la formule de réduction des honoraires, signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la *Loi sur la pension de la Fonction publique*, L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*, L.R., 1985, ch. S-24 dans la mesure où elle touche la LPFP. Elle ne comprend pas les pensions versées en vertu de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, L.R., 1985, ch. C-17, la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense*, 1970, ch. D-3, la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, 1970, ch. R-10, et la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, L.R., 1985, ch. R-11, la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires* L.R., 1985, ch. M-5, et la partie de la pension versée conformément à la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*, L.R., 1985, ch. C-8.

(b) Si le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension tel qu'il est défini ci-dessus, il doit fournir l'information suivante :

(i) nom de l'ancien fonctionnaire;

(ii) date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

(c) Si le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- 
- (i) nom de l'ancien fonctionnaire;
  - (ii) conditions liées au versement de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
  - (iii) date de cessation d'emploi;
  - (iv) montant du paiement forfaitaire;
  - (v) taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
  - (vi) période correspondant au paiement forfaitaire, y compris la date de début, la date de fin et le nombre de semaines, et
  - (vii) numéro et montant (honoraires professionnels) d'autres marchés assujettis aux conditions de programme de réduction des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires pouvant être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée.

En déposant sa soumission, le soumissionnaire atteste que l'information qu'il fournit pour répondre aux exigences ci-dessus est exacte et complète.

**Remarque à l'intention des soumissionnaires :** On demande aux soumissionnaires d'utiliser le Formulaire de présentation de la soumission pour fournir les renseignements demandés par cette clause (partie 3, pièce jointe 3.2).

## 5.5 Statut et disponibilité du personnel

Le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque individu proposé dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, tel qu'exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans sa soumission, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaires. Le soumissionnaire doit aviser l'autorité contractante de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si le soumissionnaire a proposé un individu qui n'est pas un employé du soumissionnaire, le soumissionnaire atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. Le soumissionnaire doit, sur demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21120-175659/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21120-175659/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pd04021120-175659/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pd040  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

## **PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES**

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

Le présent document est NON CLASSIFIÉ; cependant :

(a) l'entrepreneur devra considérer comme confidentiels, pendant et après l'exécution des services prévus dans le contrat, tous les renseignements sur les affaires de l'État à caractère confidentiel auxquels ses préposés ou mandataires auront accès;

(b) les employés de l'entrepreneur qui auront occasionnellement accès aux lieux d'installation ne seront pas tenus de posséder une cote de sécurité, mais ils pourraient devoir être escortés en tout temps.

### **6.2 Capacité financière**

- (i) Clause du Guide des CCUA [A9033T](#) (2012-07-17) Capacité financière

---

## PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 7.1 Exigences

(a) \_\_\_\_\_ (l'« **entrepreneur** ») s'engage à fournir au client les biens et services décrits dans le contrat, y compris dans l'Énoncé des besoins (EB), conformément au contrat et au prix figurant dans celui-ci. Cette documentation comprend les éléments suivants :

#### **MODIFICATION DE LA CONCEPTION ET RÉUSINAGE**

- (i) La modification, au besoin, de la conception existante pour le réusinage d'un moule pour plateaux de cafétéria pour repas froids ou chauds à cinq compartiments (ci-après désigné comme le « matériel fourni par le gouvernement » [MFG] lorsque le contexte l'exige), au moment de l'acceptation par le chargé de projet du SCC, conformément à toutes les exigences présentées dans l'annexe A, Énoncé des besoins;

#### **FABRICATION DE PLATEAUX-REPAS À PARTIR D'UN PROCÉDÉ DE MOULAGE PAR INJECTION**

- (ii) Des échantillons de présérie (comme décrits à l'article 7.4) de plateaux de cafétéria pour repas froids ou chauds à cinq compartiments fabriqués à l'aide du MFG, pour une quantité estimée à 504, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada) [comme il est indiqué à l'article 7.11] accompagnés de l'homologation NSF, au moment de l'acceptation par le chargé de projet du SCC, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins;
- (iii) Des échantillons de présérie (comme décrits à l'article 7.4) de plateaux de cafétéria isolants pour repas froids ou chauds à quatre compartiments fabriqués à l'aide des MFG, pour une quantité estimée à 360, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada) [comme il est indiqué à l'article 7.11] accompagnés de l'homologation NSF, au moment de l'acceptation par le chargé de projet du SCC, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins;
- (iv) La fabrication à partir d'un procédé de moulage par injection de plateaux de cafétéria pour repas froids ou chauds à cinq compartiments à l'aide du MFG en quantité estimée à 4 000, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada) [comme il est indiqué à l'article 7.11] accompagnés de l'homologation NSF, au moment de l'acceptation par le chargé de projet du SCC, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins;
- (v) La fabrication à partir d'un procédé de moulage par injection de plateaux-repas thermo-isolé à l'air pour repas froids ou chauds à quatre compartiments à l'aide du MFG existant en quantité estimée à 2 500, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada) [comme il est indiqué à l'article 7.11] accompagnés de l'homologation NSF, au moment de l'acceptation par le chargé de projet du SCC, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins;

#### **FOURNITURE DE PLATEAUX-REPAS OFFERTS SUR LE MARCHÉ**

- (vi) La fourniture de plateaux pour repas chauds à trois compartiments offerts sur le marché en quantité estimée à 300, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada) [comme il est indiqué à l'article 7.11] accompagnés de l'homologation NSF, au moment de l'acceptation par le chargé de projet du SCC, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins;
- (vii) La fourniture de plateaux pour repas chauds à deux compartiments offerts sur le marché en quantité estimée à 300, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada) [comme il est indiqué à l'article 7.11] accompagnés de l'homologation NSF, au moment de l'acceptation par le chargé de projet du SCC, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins;

## FOURNITURE DE COUVERCLES POUR PLATEAUX-REPAS OFFERTS SUR LE MARCHÉ

- (viii) La fourniture de couvercles offerts sur le marché pour les plateaux pour repas chauds à trois compartiments en quantité estimée à 300, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada) [comme il est indiqué à l'article 7.11] accompagnés de l'homologation NSF, au moment de l'acceptation par le chargé de projet du SCC, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins;
- (ix) La fourniture de couvercles offerts sur le marché pour les plateaux pour repas chauds à deux compartiments en quantité estimée à 300, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada) [comme il est indiqué à l'article 7.11] accompagnés de l'homologation NSF, au moment de l'acceptation par le chargé de projet du SCC, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins;

### GARANTIE

- (x) Une période de garantie d'une durée de 12 mois après la livraison et l'acceptation des travaux ou de la durée de la période de garantie standard offerte par l'entrepreneur ou le fabricant, si celle-ci est plus étendue;  
L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'Énoncé des besoins qui se trouve à l'annexe A et à la soumission qu'il a déposée en réponse à la demande de soumissions qui a donné lieu à ce contrat.
- (b) Le « **client** » est le **Service correctionnel du Canada (SCC)**.
- (c) **Réorganisation du client** : Le changement de nom, la restructuration, le réaménagement ou le remaniement du client n'aura aucune incidence sur l'obligation de l'entrepreneur en ce qui a trait à l'exécution des travaux (et ne donnera pas non plus lieu au paiement d'honoraires supplémentaires). La réorganisation, le réaménagement ou la restructuration du client s'entendent aussi de sa privatisation, de sa fusion avec une autre entité et de sa dissolution, lorsque cette dissolution est suivie de la création d'une ou de plusieurs autres entités dont la mission est semblable à celle du client d'origine.

## 7.2 Biens ou services optionnels

### FABRICATION SUR DEMANDE DE PLATEAUX-REPAS SUPPLÉMENTAIRES ET OPTIONNELS

- (i) L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir, sur demande, des plateaux de cafétéria pour repas froids ou chauds à cinq compartiments supplémentaires et optionnels à tout moment pendant la période du contrat et pendant toute période de prolongation, selon les mêmes modalités, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, et aux prix ou taux établis à la partie 7, annexe B, Base de paiement. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante sur avis écrit et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.
- (ii) L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir, sur demande, des plateaux-repas thermo-isolé à l'air pour repas froids ou chauds à quatre compartiments supplémentaires et optionnels à tout moment pendant la période du contrat et pendant toute période de prolongation, selon les mêmes modalités, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, et aux prix ou taux établis à la partie 7, annexe B, Base de paiement. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante sur avis écrit et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

---

### **FOURNITURE SUR DEMANDE DE PLATEAUX-REPAS SUPPLÉMENTAIRES ET OPTIONNELS OFFERTS SUR LE MARCHÉ**

- (iii) L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir, sur demande, des plateaux pour repas chauds à trois compartiments offerts sur le marché, supplémentaires et optionnels, à tout moment pendant la période du contrat et pendant toute période de prolongation, selon les mêmes modalités, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, et aux prix ou taux établis à la partie 7, annexe B, Base de paiement. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante sur avis écrit et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.
- (iv) L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir, sur demande, des plateaux pour repas chauds à deux compartiments offerts sur le marché, supplémentaires et optionnels, à tout moment pendant la période du contrat et pendant toute période de prolongation, selon les mêmes modalités, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, et aux prix ou taux établis à la partie 7, annexe B, Base de paiement. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante sur avis écrit et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

### **FOURNITURE SUR DEMANDE DE COUVERCLES SUPPLÉMENTAIRES ET OPTIONNELS OFFERTS SUR LE MARCHÉ**

- (v) L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir, sur demande, des couvercles supplémentaires et optionnels pour les plateaux pour repas chauds à trois compartiments offerts sur le marché à tout moment pendant la période du contrat et pendant toute période de prolongation, selon les mêmes modalités, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, et aux prix ou taux établis à la partie 7, annexe B, Base de paiement. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante sur avis écrit et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.
- (vi) L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir, sur demande, des couvercles supplémentaires et optionnels pour les plateaux pour repas chauds à deux compartiments offerts sur le marché à tout moment pendant la période du contrat et pendant toute période de prolongation, selon les mêmes modalités, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, et aux prix ou taux établis à la partie 7, annexe B, Base de paiement. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante sur avis écrit et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer les options à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

### **7.3 Matériel fourni par le gouvernement**

« Matériel fourni par le gouvernement (MFG) » : matériel qu'un ministère ou un organisme gouvernemental fournit à un entrepreneur pour qu'il l'intègre au produit final.

1. Le matériel fourni par le gouvernement (MFG) appartient au gouvernement du Canada. L'entrepreneur doit tenir des registres satisfaisants quant à l'utilisation de tout le MFG.
2. Le MFG décrit dans le contrat doit servir à la fabrication de l'article ou des articles détaillés dans le contrat. Seule la quantité indiquée dans le contrat sera fournie sans frais par le Canada.
3. S'il faut plus de MFG pour exécuter le contrat, il doit être acheté du Canada au prix unitaire indiqué dans le contrat, les taxes applicables en sus. L'entrepreneur doit transmettre la demande pour le matériel supplémentaire directement à l'autorité contractante à l'adresse indiquée à la page 1 du contrat. La

demande doit être accompagnée d'un chèque visé payable au Receveur général du Canada. Le matériel sera expédié à l'entrepreneur contre remboursement des frais de transports.

4. L'entrepreneur convient qu'aucun MFG, à l'exception du matériel requis pour les échantillons de présérie qui peuvent être exigés dans le contrat, ne doit être coupé, utilisé ou traité avant que le le chargé de projet du SCC n'approuve un échantillon de présérie et ne fournisse un avis écrit d'acceptation. L'entrepreneur est responsable des dommages résultant de la coupe de MFG avant l'acceptation de l'échantillon de pré-production.
5. L'entrepreneur doit remplacer ou remettre à neuf, à ses frais, tout article qui n'est pas conforme aux exigences du contrat à la suite d'une coupe, d'une fabrication ou d'un travail insatisfaisant.
6. En cas de problèmes avec le MFG, l'entrepreneur doit aviser immédiatement l'autorité contractante en décrivant le problème avec précision. Si l'entrepreneur prend des mesures sans avoir consulté l'autorité contractante, tous les coûts encourus et les pertes de MFG seront au frais de l'entrepreneur.
7. L'entrepreneur doit remettre au Canada la valeur de MFG s'appliquant à une quantité quelconque non livrée en vertu du contrat. Le montant sera calculé au prix unitaire et selon l'utilisation indiquée dans le contrat.
8. Après l'exécution de la quantité contractuelle, s'il reste un excès de MFG dépassant une valeur totale de 250 \$, l'entrepreneur doit soit :
  - a. retourner le matériel à l'expéditeur avec frais de transport payés par le Canada. Il sera nécessaire de communiquer avec l'autorité contractante afin de prendre les arrangements appropriés; ou
  - b. faire une demande de surproduction de la quantité contractuelle. L'approbation pour une surproduction sera fournie par une modification au contrat.
9. Le Canada ne payera pas pour des travaux exécutés sur du MFG qui est endommagé ou perdu pendant qu'il est en possession de l'entrepreneur.
10. L'entrepreneur ne doit pas se départir du MFG ni des articles de rebut sans l'autorisation écrite de l'autorité contractante. Si le contrat n'est pas exécuté de façon satisfaisante, les frais de renvoi du MFG seront la responsabilité de l'entrepreneur.

#### **7.4 Échantillons de présérie**

1. MFG : L'entrepreneur doit demander au gouvernement du Canada les biens nécessaires pour fabriquer des échantillons de présérie dans les 7 jours civils suivant la date d'attribution du contrat, et les soumettre aux fins d'approbation avant de commencer la production.
2. L'entrepreneur doit fournir, dans les 45 jours civils ou moins suivant la réception des MFG (comme précisé à l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux), une quantité estimée de 504 échantillons de présérie de plateaux de cafétéria pour repas froids ou chauds à cinq compartiments, ainsi qu'une quantité estimée de 360 échantillons de présérie de plateaux-repas thermo-isolé à l'air pour repas froids ou chauds à quatre compartiments, fabriqués à partir d'un procédé de moulage par injection et accompagnés de l'homologation NSF, aux fins d'approbation par le chargé de projet, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins.
3. Le Canada se réserve le droit de modifier les quantités à tout moment pendant la durée du contrat.
4. Les échantillons de présérie fournis par l'entrepreneur demeurent la propriété du Canada.
5. Si les premiers échantillons de présérie sont rejetés, l'entrepreneur doit présenter une deuxième série d'échantillons dans un délai de 30 jours civils suivant l'avis de rejet délivré par le chargé de projet du SCC.

6. L'entrepreneur doit effectuer toutes les inspections et tous les essais requis afin de vérifier si les exigences techniques indiquées dans le contrat sont respectées.
7. Le chargé de projet du SCC doit aviser l'entrepreneur, par écrit, de l'acceptation conditionnelle, de l'acceptation ou du rejet des échantillons de présérie. Le chargé de projet du SCC doit envoyer une copie de cet avis à l'autorité contractante. L'avis d'acceptation conditionnelle ou d'acceptation ne dispense pas l'entrepreneur de satisfaire à toutes les exigences des spécifications et à toutes les autres conditions prévues au contrat.
8. L'entrepreneur ne doit pas commencer ou continuer la production des articles ni effectuer de livraisons avant d'avoir reçu l'avis du chargé de projet du SCC confirmant que les échantillons de présérie sont acceptables. L'entrepreneur assume seul le risque de toute production d'articles antérieure à l'approbation des échantillons.
9. Le rejet par le chargé de projet du SCC du deuxième échantillon de présérie parce qu'il ne satisfait pas aux exigences prévues dans le contrat constitue un motif de résiliation de contrat pour inexécution.
10. Les échantillons de présérie ne seront peut-être pas requis si l'entrepreneur est en production. L'entrepreneur doit alors faire une demande d'exemption de fourniture d'échantillons, par écrit, au chargé de projet du SCC. La décision relative à l'exemption de fourniture d'échantillons est à la discrétion du chargé de projet du SCC. Si le chargé de projet du SCC accepte la demande de l'entrepreneur, l'autorité contractante apportera une modification au contrat pour y inclure l'exemption de cette exigence.
11. Les échantillons de présérie doivent être livrés au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada) [comme précisé à l'article 7.11], et être accompagnés de l'homologation NSF.

## 7.5 Clauses et conditions uniformisées

B7500C	2006-06-16	Marchandises excédentaires
D9002C	2007-11-30	Ensembles incomplets
C2605C	2008-05-12	Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger
D2000C	2007-11-30	Marquage
D2001C	2007-11-30	Étiquetage
D2025C	2008-12-12	Matériaux d'emballage en bois
D9002C	2007-11-30	Ensembles incomplets

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

## 7.6 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

## 7.7 Conditions générales supplémentaires

4006 (2010-08-16), L'entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

---

## 7.8 Période du contrat :

- (a) La « période du contrat », représente toute la période au cours de laquelle l'entrepreneur est obligé d'exécuter les travaux et comprend :
1. la « période du contrat initial », qui débute à la date d'attribution du contrat et se termine un (1) an plus tard; et
  2. la période de prolongation de ce contrat, si le Canada décide de se prévaloir des options énoncées dans le contrat.

## 7.9 Option de prolongation du contrat :

- (a) L'entrepreneur accorde au Canada une option irrévocable lui permettant de prolonger la durée du marché de 5 périodes supplémentaires d'une (1) année chacune, selon les mêmes modalités et conditions. L'entrepreneur accepte, au cours de la période de prolongation du contrat, d'être payé conformément aux dispositions applicables définies dans la base de paiement. Cette option ne peut être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des fins administratives seulement, par une modification au contrat.
- (b) Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des fins administratives seulement, par une modification au contrat.

## 7.10 Date de livraison

### (i) Produits livrables initiaux

Les biens et les services doivent être livrés conformément à l'annexe C ci-jointe, Calendrier des produits livrables initiaux.

### (ii) Biens et services optionnels

Les biens et les services supplémentaires et optionnels doivent être livrés dans les 45 jours civils suivant la réception de la modification au contrat effectué par l'autorité contractante, à moins que les deux parties en aient convenu autrement.

## 7.11 Point de livraison

La livraison doit être effectuée au point de livraison suivant, soit le dépôt national du SCC, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A du contrat, Énoncé des besoins :

Chafik Abounnaim  
Directeur des ressources matérielles  
450-661-9550, poste 3917  
abounnaimch@csc-scc.gc.ca

Dépôt national du SCC  
250 Montée Saint-François,  
Laval (Québec),  
H7C 1S5

## 7.12 Préparation pour livraison

Toute livraison de plateaux-repas doit être prévue pour un jour de semaine, à l'exception des jours fériés. L'entrepreneur doit communiquer avec le chargé de projet du SCC pour confirmer la date de livraison, conformément à l'annexe A, Énoncé des besoins et à l'Annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux. Pour les produits livrables supplémentaires et optionnels, l'autorité contractante doit apporter une modification au contrat et la livraison doit être effectuée dans les 45 jours civils suivant la réception de la modification au contrat. Le chargé de projet du SCC doit confirmer le calendrier de livraison avec l'entrepreneur et, si des modifications doivent y être apportées, le chargé de projet doit informer l'autorité contractante du nouveau calendrier de livraison convenu. L'entrepreneur doit fournir une lettre de certification imprimée sur du papier à en-tête de l'entreprise avec les produits livrables, afin de confirmer que ces derniers ont été testés avant la livraison, selon les spécifications présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins.

## 7.13 Exigences relatives à la sécurité

Le présent document est NON CLASSIFIÉ, cependant;

- (a) L'entrepreneur devra considérer comme confidentiels, pendant et après la prestation des services prévus dans le contrat, tous les renseignements sur les affaires de l'État à caractère confidentiel auxquels ses préposés ou mandataires auront accès;
- (b) Le personnel de l'entrepreneur qui doit parfois avoir accès aux sites des institutions de SCC n'a pas besoin de cote de sécurité, mais il pourrait devoir être escorté en tout temps.

## 7.14 Responsables

### (a) Autorité contractante à TPSGC

L'autorité contractante responsable du contrat est:

Nom : Manon Friesen  
Titre : Spécialiste en approvisionnement  
Adresse : Travaux Publics et Services Gouvernementaux du Canada  
Direction générale des approvisionnements (DGA)  
Direction des produits commerciaux et de consommation (DPCC)  
6A2, Phase III, Place du Portage  
11 rue Laurier  
Gatineau (Québec)  
K1A 0S5

Téléphone : (873) 469-3985  
Télécopieur : (819) 956-5454  
Adresse électronique : [manon.friesen@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:manon.friesen@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat. C'est elle qui, par écrit, autorisera toute modification. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite aux demandes ou aux instructions verbales ou écrites de qui que ce soit hormis l'autorité contractante.

L'autorité contractante de TPSGC doit obtenir une copie de la facture afin de la consigner au dossier du Canada et veiller à ce qu'elle respecte le contrat avant d'effectuer un paiement au client.

---

**(b) Chargé de projet du SCC**

Le chargé de projets du contrat est :

Nom : *(insérer au moment de l'attribution du contrat)*

Poste : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet du SCC est responsable de toutes les questions qui concernent le contenu technique des travaux en vertu du contrat. Les questions techniques peuvent faire l'objet de discussions avec le chargé de projet du SCC; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à la portée des travaux. Ces changements ne peuvent être effectués que par une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

**(c) Autorité administrative cliente**

Le responsable administratif du client est :

Nom : *(insérer au moment de l'attribution du contrat)*

Poste : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Le contact administratif du client doit recevoir la facture originale. Toutes les demandes de renseignements relatives aux demandes de paiement doivent être adressées au contact administratif du client.

**(d) Représentant de l'entrepreneur**

Nom : *(insérer au moment de l'attribution du contrat)*

Poste : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

**7.15 Paiement**

**(a) Base de paiement**

**MODIFICATION DE LA CONCEPTION ET RÉUSINAGE**

- (i) En cas de production d'une nouvelle conception et de réusinage d'un moule pour plateau de cafétéria pour repas froids ou chauds à cinq compartiments, le Canada paiera à l'entrepreneur, au moment de l'acceptation et selon les stipulations de l'annexe A, Énoncé des besoins et de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux, le ou les prix fermes par plateau fixés à l'annexe B, Base de paiement, FAB destination, droits de douane inclus et TPS et TVH en sus, le cas échéant.

---

## **FABRICATION DE PLATEAUX-REPAS À PARTIR D'UN PROCÉDÉ DE MOULAGE PAR INJECTION**

- (ii) Pour la fabrication d'échantillons de présérie (comme décrits à l'article 7.4) de plateaux de cafétéria pour repas froids ou chauds à cinq compartiments à partir d'un procédé de moulage par injection et du MFG, en quantité estimée à 504, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada) [comme précisé à l'article 7.11], le Canada paiera à l'entrepreneur, au moment de l'acceptation et selon les stipulations de l'annexe A, Énoncé des besoins et de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux, le prix ferme par plateau fixé à l'annexe B, Base de paiement, FAB destination, droits de douane inclus et TPS et TVH en sus, le cas échéant.
- (iii) Pour la fabrication d'échantillons de présérie (comme décrits à l'article 7.4) de plateaux-repas thermo-isolé à l'air pour repas froids ou chauds à quatre compartiments à partir d'un procédé de moulage par injection et du MFG, en quantité estimée à 360, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada) [comme précisé à l'article 7.11], le Canada paiera à l'entrepreneur, au moment de l'acceptation et selon les stipulations de l'annexe A, Énoncé des besoins et de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux, le prix ferme par plateau fixé à l'annexe B, Base de paiement, FAB destination, droits de douane inclus et TPS et TVH en sus, le cas échéant.
- (iv) Pour la fabrication de plateaux de cafétéria pour repas froids ou chauds à cinq compartiments à partir d'un procédé de moulage par injection et du MFG, en quantité estimée à 4 000, à livrer au dépôt national du SCC, le Canada paiera à l'entrepreneur, au moment de l'acceptation et selon les stipulations de l'annexe A, Énoncé des besoins et de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux, le prix ferme par plateau fixé à l'annexe B, Base de paiement, FAB destination, droits de douane inclus et TPS et TVH en sus, le cas échéant.
- (v) Pour la fabrication de plateaux-repas thermo-isolé à l'air pour repas froids ou chauds à quatre compartiments à partir d'un procédé de moulage par injection et du MFG, en quantité estimée à 2 500 à livrer au dépôt national du SCC, le Canada paiera à l'entrepreneur, au moment de l'acceptation et selon les stipulations de l'annexe A, Énoncé des besoins et de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux, le prix ferme par plateau fixé à l'annexe B, Base de paiement, FAB destination, droits de douane inclus et TPS et TVH en sus, le cas échéant.

## **FOURNITURE DE PLATEAUX-REPAS OFFERTS SUR LE MARCHÉ**

- (vi) Pour la fourniture de plateaux pour repas chauds à trois compartiments offerts sur le marché, en quantité estimée à 300 à livrer au dépôt national du SCC, le Canada paiera à l'entrepreneur, au moment de l'acceptation et selon les stipulations de l'annexe A, Énoncé des besoins et de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux, le prix ferme par plateau fixé à l'annexe B, Base de paiement, FAB destination, droits de douane inclus et TPS et TVH en sus, le cas échéant.
- (vii) Pour la fourniture de plateaux pour repas chaud à deux compartiments offerts sur le marché, en quantité estimée à 300 à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec), le Canada paiera à l'entrepreneur, au moment de l'acceptation et selon les stipulations de l'annexe A, Énoncé des besoins et de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux, le prix ferme par plateau fixé à l'annexe B, Base de paiement, FAB destination, droits de douane inclus et TPS et TVH en sus, le cas échéant.

## **FOURNITURE DE COUVERCLES POUR PLATEAUX-REPAS OFFERTS SUR LE MARCHÉ**

- (viii) Pour la fourniture de couvercles pour les plateaux pour repas chaud à trois compartiments offerts sur le marché, en quantité estimée à 300 à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec), le Canada paiera à l'entrepreneur, au moment de l'acceptation et selon les stipulations de l'annexe A, Énoncé des besoins et de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux, le prix

---

ferme par couvercle fixé à l'annexe B, Base de paiement, FAB destination, droits de douane inclus et TPS et TVH en sus, le cas échéant.

- (ix) Pour la fourniture de couvercles pour les plateaux pour repas chaud à deux compartiments offerts sur le marché, en quantité estimée à 300 à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec), le Canada paiera à l'entrepreneur, au moment de l'acceptation et selon les stipulations de l'annexe A, Énoncé des besoins et de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux, le prix ferme par couvercle fixé à l'annexe B, Base de paiement, FAB destination, droits de douane inclus et TPS et TVH en sus, le cas échéant.

#### **FABRICATION SUR DEMANDE DE PLATEAUX-REPAS SUPPLÉMENTAIRES ET OPTIONNELS**

- (x) Pour la fabrication d'un ou de plusieurs plateaux de cafétéria pour repas froids ou chauds à cinq compartiments supplémentaires et optionnels à partir d'un procédé de moulage par injection et du MFG, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec), le Canada paiera à l'entrepreneur, au moment de l'acceptation et selon les stipulations de l'annexe A, Énoncé des besoins et de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux, le prix ferme par plateau supplémentaire et optionnel fixé à l'annexe B, Base de paiement, FAB destination, droits de douane inclus et TPS et TVH en sus, le cas échéant.
- (xi) Pour la fabrication d'un ou de plusieurs plateaux-repas thermo-isolé à l'air pour repas froids ou chauds à quatre compartiments supplémentaires et optionnels à partir d'un procédé de moulage par injection et du MFG, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec), le Canada paiera à l'entrepreneur, au moment de l'acceptation et selon les stipulations de l'annexe A, Énoncé des besoins et de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux, le prix ferme par plateau supplémentaire et optionnel fixé à l'annexe B, Base de paiement, FAB destination, droits de douane inclus et TPS et TVH en sus, le cas échéant.

#### **FOURNITURE SUR DEMANDE DE PLATEAUX-REPAS SUPPLÉMENTAIRES ET OPTIONNELS OFFERTS SUR LE MARCHÉ**

- (xii) Pour la fourniture d'un ou de plusieurs plateaux pour repas chaud à trois compartiments supplémentaires et optionnels offerts sur le marché, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec), le Canada paiera à l'entrepreneur, au moment de l'acceptation et selon les stipulations de l'annexe A, Énoncé des besoins et de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux, le prix ferme par plateau supplémentaire et optionnel fixé à l'annexe B, Base de paiement, FAB destination, droits de douane inclus et TPS et TVH en sus, le cas échéant.
- (xiii) Pour la fourniture d'un ou de plusieurs plateaux pour repas chaud à deux compartiments supplémentaires et optionnels offerts sur le marché, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec), le Canada paiera à l'entrepreneur, au moment de l'acceptation et selon les stipulations de l'annexe A, Énoncé des besoins et de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux, le prix ferme par plateau supplémentaire et optionnel fixé à l'annexe B, Base de paiement, FAB destination, droits de douane inclus et TPS et TVH en sus, le cas échéant.

#### **FOURNITURE SUR DEMANDE DE COUVERCLES SUPPLÉMENTAIRES ET OPTIONNELS OFFERTS SUR LE MARCHÉ**

- (xiv) Pour la fourniture de couvercles supplémentaires et optionnels pour les plateaux pour repas chaud à trois compartiments offerts sur le marché, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec), le Canada paiera à l'entrepreneur, au moment de l'acceptation et selon les stipulations de l'annexe A, Énoncé des besoins et de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux, le prix ferme par couvercle supplémentaire et optionnel fixé à l'annexe B, Base de paiement, FAB destination, droits de douane inclus et TPS et TVH en sus, le cas échéant.

- (xv) Pour la fourniture de couvercles supplémentaires et optionnels pour les plateaux pour repas chaud à deux compartiments offerts sur le marché, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec), le Canada paiera à l'entrepreneur, au moment de l'acceptation et selon les stipulations de l'annexe A, Énoncé des besoins et de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux, le prix ferme par couvercle supplémentaire et optionnel fixé à l'annexe B, Base de paiement, FAB destination, droits de douane inclus et TPS et TVH en sus, le cas échéant.
- (xvi) **Attribution concurrentielle** : L'entrepreneur reconnaît que ce contrat a été attribué en régime concurrentiel. L'entrepreneur ne recevra aucun remboursement pour les frais consécutifs à ses erreurs, à ses omissions, à ses méprises ou à ses mauvaises estimations dans le cadre du dépôt de sa soumission.
- (b) Prix**
- (i) Clause du CCUA C9000T (2010-08-16) Prix
- (c) Méthode de paiement – Paiements multiples**
- (i) H1001C (2008-05-12), Paiements multiples
- (d) Aucune responsabilité de payer pour des travaux non effectués en cas de fermeture des bureaux du gouvernement**
- (i) Si l'entrepreneur, ses employés, ses sous-traitants ou ses agents ne peuvent accéder aux locaux du gouvernement où ils assurent des services en vertu du contrat en raison de l'évacuation et de la fermeture de ces bureaux, et que cette situation les empêche de faire leur travail, le Canada n'est pas tenu de payer l'entrepreneur pour les travaux qui auraient pu être effectués sans l'évacuation ou la fermeture.
- (ii) Si l'entrepreneur, ses employés, ses sous-traitants ou ses agents ne peuvent accéder aux locaux du gouvernement où ils assurent des services en vertu du contrat en raison d'une grève ou d'un lock-out, et que cette situation les empêche de faire leur travail, le Canada n'est pas tenu de payer l'entrepreneur pour les travaux qui auraient pu être effectués s'il avait eu accès aux locaux.

#### 7.16 Clauses du *Guide des CCUA*

- (i) C2000C (2007-11-30) Taxes - entrepreneur établi à l'étranger\_(*si applicable*)

#### 7.17 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat MasterCard ;  
(à être compléter à l'attribution du contrat)

#### 7.18 Instructions relatives à la facturation

- (a) L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'information exigée dans les conditions générales. Les factures ne peuvent être soumises avant que tous les travaux identifiés dans la facture soient terminés.
- (b) En soumettant ses factures, l'entrepreneur atteste que les biens et services ont été livrés et que tous les frais sont conformes aux dispositions de la base de paiement du contrat, y compris tous les frais pour les

travaux exécutés par les sous-traitants.

- (c) L'entrepreneur doit fournir l'original de chaque facture à l'autorité de projet du SCC. Sur demande, le contractant doit fournir une copie des factures demandées par l'autorité contractante.
- (i) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour obtenir l'accréditation et le paiement.  
**(Sera mis à jour lors de l'attribution du contrat)**
- (ii) Un (1) exemplaire doit être transmis à l'autorité contractante identifiée dans la section intitulée «Responsables» du contrat.

## 7.19 Attestations et informations supplémentaires

### (a) Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

## 7.20 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ». L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

## 7.21 Applicable Laws

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 7.22 Priority of Documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 4006 (2010-08-16), L'entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux;
- c) les conditions générales – 2010A (2016-04-04), biens (complexité moyenne);
- d) l'Annexe « A », Énoncé des besoins;
- e) l'Annexe « B », Base de paiement;
- f) l'Annexe « C », Calendrier des produits livrables initiaux, et
- i) la soumission de l'entrepreneur datée du \_\_\_\_\_, **(sera compléter lors de l'attribution du contrat)**

### 7.23 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

**Note aux soumissionnaires** : Cette clause ou celle qui suit, selon le cas (selon que le soumissionnaire retenu est un entrepreneur canadien ou un entrepreneur étranger), sera incluse dans tout contrat résultant.

- (i) Clause du *Guide des CCUA* **A2000C** (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

### 7.24 Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

- (i) Clause du *Guide des CCUA* **A2001C** (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

### 7.25 Assurance - aucune exigence particulière

- (i) Clause du *Guide des CCUA* **G1005C** (2016)-01-28), Assurances- aucune exigence particulière

### 7.26 Entrepreneur en coentreprise

(a) L'entrepreneur confirme que le nom de la coentreprise est \_\_\_\_\_ et que cette dernière est constituée des membres suivants : \_\_\_\_\_.

(b) En ce qui concerne la relation entre les membres de la coentreprise, chaque membre accepte, déclare et atteste, selon le cas, que :

(i) \_\_\_\_\_ a été nommé comme « membre représentant » de la coentreprise et est pleinement autorisé à intervenir à titre de mandataire de chacun des membres de celle-ci pour ce qui est des questions se rapportant au présent contrat;

(ii) en remettant un avis au membre représentant, le Canada sera réputé l'avoir donné à tous les membres de la coentreprise; et

(iii) toutes les sommes versées par le Canada au membre représentant selon le contrat seront réputées l'avoir été à tous les membres de la coentreprise.

(c) Tous les membres de la coentreprise acceptent que le Canada puisse, à sa discrétion, en cas de différend parmi les membres de celle-ci ou de la modification de la composition de celle-ci, demander la résiliation du contrat.

(d) Tous les membres sont responsables conjointement, individuellement et solidairement de l'exécution de l'ensemble du contrat.

(e) L'entrepreneur reconnaît que toute modification à la composition de la coentreprise (c.-à-d. une modification du nombre de membres ou la substitution d'une autre entité juridique à un membre existant) constitue une cession et est assujettie aux dispositions des Conditions générales.

(f) L'entrepreneur reconnaît que, le cas échéant, toutes les exigences du contrat en matière de sécurité et de marchandises contrôlées s'appliquent également à chaque membre de la coentreprise.

**Remarque à l'intention des soumissionnaires** : Le présent article sera supprimé si le soumissionnaire auquel le marché est attribué n'est pas une coentreprise. Si ce dernier est une coentreprise, le présent article sera complété avec l'information fournie dans sa soumission.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21120-175659/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21120-175659/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pd04021120-175659/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pd040  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

## **7.27 Déclarations et garanties**

Dans sa soumission, l'entrepreneur a fait des affirmations relatives à son expérience et à ses compétences qui ont donné lieu à l'attribution du contrat. L'entrepreneur déclare et garantit que toutes ces déclarations sont véridiques et reconnaît que le Canada s'est fondé sur ces déclarations pour lui attribuer ce contrat. De plus, l'entrepreneur déclare et garantit qu'il a, et qu'il aura pendant la durée du contrat, ainsi que toutes les ressources et les sous-traitants qui effectueront les travaux, les aptitudes, les compétences, les connaissances spécialisées et l'expérience nécessaires pour mener à bien et gérer les travaux conformément aux tâches décrites dans le contrat et qu'il a (ainsi que ses ressources et ses sous-traitants) déjà rendu de pareils services à d'autres clients.

## **7.28 Accès aux biens et aux locaux du Canada**

Les biens, les installations, le matériel, la documentation et le personnel du Canada ne sont pas forcément mis automatiquement à la disposition de l'entrepreneur. Si l'entrepreneur souhaite y avoir accès, il doit le signaler au responsable technique. À moins que cela ne soit expressément indiqué dans le contrat, le Canada n'a pas l'obligation de fournir un tel accès. Si le Canada décide, à sa discrétion, de donner à l'entrepreneur l'accès à ses biens, à ses installations, à son matériel, à sa documentation ou à son personnel pour réaliser les travaux, il peut demander le rajustement de la base de paiement. Dans un tel cas, des exigences supplémentaires en matière de sécurité pourraient s'appliquer.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21120-175659/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21120-175659/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pd04021120-175659/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pd040  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

## **ANNEXE A – ÉNONCÉ DES BESOINS**

(voir le document ci-joint)

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21120-175659/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21120-175659/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pd04021120-175659/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pd040  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

*(Page laissée blanche intentionnellement)*

**ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT**

**TABLEAU 1 – PRODUITS LIVRABLES INITIAUX PENDANT LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT**

ARTICLE	DESCRIPTION DES PRODUITS LIVRABLES INITIAUX	* QUANTITÉ ESTIMÉE	PRIX UNITAIRE FERME (\$)	PRIX CALCULÉ (\$)
<b>MODIFICATION DE LA CONCEPTION ET RÉUSINAGE</b>				
01	Modification, au besoin, de la conception existante pour le réusinage d'un moule pour plateaux de cafétéria pour repas froids ou chauds à cinq compartiments (ci-après désigné comme le « matériel fourni par le gouvernement » [MFG] lorsque le contexte l'exige), au moment de l'acceptation par le chargé de projet du SCC, conformément à toutes les exigences présentées dans l'annexe A, Énoncé des besoins, et selon les stipulations de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux.	1	\$	\$
<b>FABRICATION DE PLATEAUX-REPAS À PARTIR D'UN PROCÉDÉ DE MOULAGE PAR INJECTION</b>				
02	Des échantillons de présérie (comme décrits à l'article 7.4) de plateaux de cafétéria pour repas froids ou chauds à cinq compartiments, fabriqués à partir d'un procédé de moulage par injection et du MFG, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, et selon les stipulations de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux.	504	\$	\$
03	Des échantillons de présérie (comme décrits à l'article 7.4) de plateaux-repas isolants à quatre compartiments, fabriqués à partir d'un procédé de moulage par injection et du MFG, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), au moment de l'acceptation, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, et selon les stipulations de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux.	360	\$	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation  
 21120-175659/A  
 Client Ref. No. - N° de réf. du client  
 21120-175659/A

Amd. No. - N° de la modif.  
 File No. - N° du dossier  
 pd04021120-175659/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
 pd040  
 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ARTICLE	DESCRIPTION DES PRODUITS LIVRABLES INITIAUX	* QUANTITÉ ESTIMÉE	PRIX UNITAIRE FERME (\$)	PRIX CALCULÉ (\$)
04	Un plateau de cafétéria pour repas froids ou chauds à cinq compartiments, fabriqué à partir du MFG et d'un procédé de moulage par injection, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), au moment de l'acceptation, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, et selon les stipulations de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux.	4 000	\$	\$
05	Un plateau isolant pour repas froids ou chauds à quatre compartiments, fabriqué à partir du MFG et d'un procédé de moulage par injection, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), au moment de l'acceptation, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, et selon les stipulations de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux.	2 500	\$	\$
<b>FOURNITURE DE PLATEAUX-REPAS OFFERTS SUR LE MARCHÉ</b>				
06	Un plateau pour repas chauds à trois compartiments, offert sur le marché, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), au moment de l'acceptation, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, et selon les stipulations de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux.	300	\$	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21120-175659/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21120-175659/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pd04021120-175659/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pd040  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ARTICLE	DESCRIPTION DES PRODUITS LIVRABLES INITIAUX	* QUANTITÉ ESTIMÉE	PRIX UNITAIRE FERME (\$)	PRIX CALCULÉ (\$)
07	Un plateau pour repas chauds à deux compartiments, offert sur le marché, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), au moment de l'acceptation, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, et selon les stipulations de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux.	300	\$	\$
<b>FOURNITURE DE COUVERCLES POUR PLATEAUX-REPAS OFFERTS SUR LE MARCHÉ</b>				
08	Couvercles, offerts sur le marché, pour les plateaux pour repas chauds à trois compartiments, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), au moment de l'acceptation, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, et selon les stipulations de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux.	300	\$	\$
09	Couvercles, offerts sur le marché, pour les plateaux pour repas chauds à deux compartiments, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada) au moment de l'acceptation, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, et selon les stipulations de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux.	300	\$	\$
<b>PRIX TOTAL :</b>				<b>(\$)</b>

\* Le CANADA se réserve le droit de modifier les quantités estimées à tout moment durant le contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21120-175659/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21120-175659/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pd04021120-175659/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pd040  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

*(Page laissée blanche intentionnellement)*

## ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT

### TABLEAU 2 – PRODUITS LIVRABLES SUPPLÉMENTAIRES ET OPTIONNELS PENDANT LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT

DESCRIPTION DES PRODUITS LIVRABLES SUPPLÉMENTAIRES ET OPTIONNELS À FOURNIR SUR DEMANDE PENDANT LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT		
<p><b>Article n° 10 : Plateau de cafétéria pour repas froids ou chauds à cinq compartiments fabriqué à partir du MFG et d'un procédé de moulage par injection</b> (comprend la livraison sur demande au dépôt national du SCC situé à Laval [Québec, Canada] au moment de l'acceptation, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, et selon les stipulations de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux).</p>		
QUANTITÉ ESTIMÉE	PRIX UNITAIRE FERME (\$)	PRIX CALCULÉ (\$)
0 à 100 unités	\$	\$
101 à 400 unités	\$	\$
401 à 1 000 unités	\$	\$
1 001 à 4 000 unités	\$	\$
4 001 unités et plus	\$	\$
<b>Nombre d'unités par boîte de transport de l'entrepreneur (à titre informatif seulement) :</b>		

DESCRIPTION DES PRODUITS LIVRABLES SUPPLÉMENTAIRES ET OPTIONNELS À FOURNIR SUR DEMANDE PENDANT LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT		
<p><b>Article n° 11 : Plateau isolant pour repas froids ou chauds à quatre compartiments fabriqué à partir du MFG et d'un procédé de moulage par injection</b> (comprend la livraison sur demande au dépôt national du SCC situé à Laval [Québec, Canada] au moment de l'acceptation, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, et selon les stipulations de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux).</p>		
QUANTITÉ ESTIMÉE	PRIX UNITAIRE FERME (\$)	PRIX CALCULÉ (\$)
0 à 100 unités	\$	
101 à 400 unités	\$	
401 à 1 000 unités	\$	
1 001 à 4 000 unités	\$	
4 001 unités et plus	\$	
<b>Nombre d'unités par boîte de transport de l'entrepreneur (à titre informatif seulement) :</b>		

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21120-175659/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21120-175659/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pd04021120-175659/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pd040  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**DESCRIPTION DES PRODUITS LIVRABLES SUPPLÉMENTAIRES ET OPTIONNELS À FOURNIR SUR DEMANDE  
PENDANT LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT**

**Article n° 12 : Plateau pour repas chauds à trois compartiments offert sur le marché** (comprend la livraison sur demande au dépôt national du SCC situé à Laval [Québec, Canada] au moment de l'acceptation, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, et selon les stipulations de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux).

QUANTITÉ ESTIMÉE	PRIX UNITAIRE FERME (\$)	PRIX CALCULÉ (\$)
0 à 100 unités	\$	
101 à 400 unités	\$	
401 à 1 000 unités	\$	
1 001 à 4 000 unités	\$	
4 001 unités et plus	\$	
<b>Nombre d'unités par boîte de transport de l'entrepreneur (à titre informatif seulement) :</b>		

**DESCRIPTION DES PRODUITS LIVRABLES SUPPLÉMENTAIRES ET OPTIONNELS À FOURNIR SUR DEMANDE  
PENDANT LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT**

**Article n° 13 : Plateau pour repas chauds à deux compartiments offert sur le marché** (comprend la livraison sur demande au dépôt national du SCC situé à Laval [Québec, Canada] au moment de l'acceptation, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, et selon les stipulations de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux).

QUANTITÉ ESTIMÉE	PRIX UNITAIRE FERME (\$)	PRIX CALCULÉ (\$)
0 à 100 unités	\$	
101 à 400 unités	\$	
401 à 1 000 unités	\$	
1 001 à 4 000 unités	\$	
4 001 unités et plus	\$	
<b>Nombre d'unités par boîte de transport de l'entrepreneur (à titre informatif seulement) :</b>		

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21120-175659/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21120-175659/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pd04021120-175659/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pd040  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**DESCRIPTION DES PRODUITS LIVRABLES SUPPLÉMENTAIRES ET OPTIONNELS À FOURNIR SUR DEMANDE  
PENDANT LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT**

**Article n° 14 : Couvertures pour les plateaux pour repas chauds à trois compartiments offerts sur le marché** (comprend la livraison sur demande au dépôt national du SCC situé à Laval [Québec, Canada] au moment de l'acceptation, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, et selon les stipulations de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux).

QUANTITÉ ESTIMÉE	PRIX UNITAIRE FERME (\$)	PRIX CALCULÉ (\$)
0 à 100 unités	\$	
101 à 400 unités	\$	
401 à 1 000 unités	\$	
1 001 à 4 000 unités	\$	
4 001 unités et plus	\$	
<b>Nombre d'unités par boîte de transport de l'entrepreneur (à titre informatif seulement) :</b>		

**DESCRIPTION DES PRODUITS LIVRABLES SUPPLÉMENTAIRES ET OPTIONNELS À FOURNIR SUR DEMANDE  
PENDANT LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT**

**Article n° 15 : Couvertures pour les plateaux pour repas chauds à deux compartiments offerts sur le marché** (comprend la livraison sur demande au dépôt national du SCC situé à Laval [Québec, Canada] au moment de l'acceptation, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, et selon les stipulations de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux).

QUANTITÉ ESTIMÉE	PRIX UNITAIRE FERME (\$)	PRIX CALCULÉ (\$)
0 à 100 unités	\$	
101 à 400 unités	\$	
401 à 1 000 unités	\$	
1 001 à 4 000 unités	\$	
4 001 unités et plus	\$	
<b>Nombre d'unités par boîte de transport de l'entrepreneur (à titre informatif seulement) :</b>		

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21120-175659/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21120-175659/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pd04021120-175659/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pd040  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

*(Page laissée blanche intentionnellement)*

**ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT**

**TABLEAU 3 – PRODUITS LIVRABLES SUPPLÉMENTAIRES ET OPTIONNELS PENDANT LES ANNÉES D'OPTION**

<b>PRIX UNITAIRE FERME POUR LES PRODUITS LIVRABLES SUPPLÉMENTAIRES ET OPTIONNELS À FOURNIR SUR DEMANDE PENDANT LES ANNÉES D'OPTION</b>						
*Le ou les prix unitaires fermes dans le <b>Tableau 1 – PRODUITS LIVRABLES INITIAUX PENDANT LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT</b> seront utilisés pour calculer le ou les prix unitaires fermes dans le tableau 3, à partir de la moyenne annuelle de l'Indice des prix des produits industriels (IPPI) de Statistique Canada pour les produits de plastique et de caoutchouc. Le CANADA se réserve le droit de modifier les quantités estimées à tout moment pendant la durée du contrat.						
<b>ANNÉES D'OPTION</b>	<b>PRIX UNITAIRE FERME PAR PLATEAU (plateau-repas de cafétéria à cinq compartiments – le prix unitaire ferme de l'article 4 du tableau 1 sera utilisé pour calculer le IPPI)</b>	<b>PRIX UNITAIRE FERME PAR PLATEAU (plateau-repas isolant à quatre compartiments – le prix unitaire ferme de l'article 5 du tableau 1 sera utilisé pour calculer le IPPI)</b>	<b>PRIX UNITAIRE FERME PAR PLATEAU (plateau pour repas chauds à trois compartiments – le prix unitaire ferme de l'article 6 du tableau 1 sera utilisé pour calculer le IPPI)</b>	<b>PRIX UNITAIRE FERME PAR PLATEAU (plateau pour repas chauds à deux compartiments – le prix unitaire ferme de l'article 7 du tableau 1 sera utilisé pour calculer le IPPI)</b>	<b>PRIX UNITAIRE FERME PAR COUVERCLE (couvercle pour les plateaux pour repas chauds à trois compartiments – le prix unitaire ferme de l'article 8 du tableau 1 sera utilisé pour calculer le IPPI)</b>	<b>PRIX UNITAIRE FERME PAR COUVERCLE (couvercle pour les plateaux pour repas chauds à deux compartiments – le prix unitaire ferme de l'article 9 du tableau 1 sera utilisé pour calculer le IPPI)</b>
<b>ANNÉE D'OPTION 1</b>	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>ANNÉE D'OPTION 2</b>	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>ANNÉE D'OPTION 3</b>	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>ANNÉE D'OPTION 4</b>	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>ANNÉE D'OPTION 5</b>	\$	\$	\$	\$	\$	\$

\* Pour toutes les années d'option, si des quantités supplémentaires et optionnelles sont nécessaires, sur demande, l'entrepreneur accepte que les prix unitaires fermes (augmentations ou diminutions) soient ajustés en fonction de la moyenne de l'IPPI de Statistique Canada pour les produits de plastique et de caoutchouc. (Exemple de mars 2015 à mars 2016 « +2,0 % ») L'ajustement sera fait annuellement, en fonction de la moyenne de l'IPPI pour les produits de plastique et de caoutchouc au cours de la période de référence de 12 mois la plus récente, et en utilisant les prix unitaires fermes de l'année précédente.

(<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?id=3290074&pattern=&p2=-1&stByVal=1&p1=1&tabMode=dataTable&+lang=eng&paSer=&retrLang=fra&csid=&lang=fra>)

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21120-175659/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21120-175659/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pd04021120-175659/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pd040  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

*(Page laissée blanche intentionnellement)*

### ANNEXE C – CALENDRIER DES PRODUITS LIVRABLES INITIAUX

Numéro de l'article	DESCRIPTION DES PRODUITS LIVRABLES INITIAUX	DÉLAIS DE LIVRAISON
<b>MODIFICATION DE LA CONCEPTION ET RÉUSINAGE</b>		
01	Modification, au besoin, de la conception existante pour le réusinage d'un moule pour plateaux de cafétéria pour repas froids ou chauds à cinq compartiments (ci-après désigné comme un « matériel fourni par le gouvernement » [MFG] lorsque le contexte l'exige), au moment de l'acceptation par le chargé de projet du SCC, conformément à toutes les exigences mentionnées dans l'annexe A, Énoncé des besoins, aux prix fixés à l'annexe B, Base de paiement;	La conception et le moule réusiné doivent être approuvés par le chargé de projet du SCC dans les 45 jours civils suivant l'attribution du contrat, comme il est expliqué dans l'énoncé des besoins, à moins que les deux parties en aient convenu autrement.
<b>FABRICATION DE PLATEAUX-REPAS À PARTIR D'UN PROCÉDÉ DE MOULAGE PAR INJECTION</b>		
02	Livraison, au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), d'échantillons de présérie (comme décrits à l'article 7.4) de plateaux de cafétéria pour repas froids ou chauds à cinq compartiments, fabriqués à partir d'un procédé de moulage par injection et du MFG, en quantité estimée à 504, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, aux prix fixés à l'annexe B, Base de paiement;	Les échantillons de présérie doivent être livrés et approuvés par le chargé de projet du SCC dans les 45 jours civils suivant l'approbation d'un moule réusiné de conception nouvelle, au besoin, pour le plateau de cafétéria pour repas froids ou chauds à cinq compartiments, à moins que les deux parties en aient convenu autrement.
03	Livraison, au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), d'échantillons de présérie (comme décrits à l'article 7.4) de plateaux-repas thermo-isolé à l'air pour repas froids ou chauds à quatre compartiments, fabriqués à partir d'un procédé de moulage par injection et du MFG, en quantité estimée à 360, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, aux prix fixés à l'annexe B, Base de paiement;	Les échantillons de présérie doivent être livrés dans les 45 jours civils suivant la réception du MFG pour le plateau-repas de cafétéria isolant à quatre compartiments, à moins que les deux parties en aient convenu autrement.

Numéro de l'article	DESCRIPTION DES PRODUITS LIVRABLES INITIAUX	DÉLAIS DE LIVRAISON
04	Livraison, au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada) d'une quantité estimée à 4 000 plateaux de cafétéria pour repas froids ou chauds à cinq compartiments fabriqués à partir du MFG, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, aux prix fixés à l'annexe B, Base de paiement;	Les plateaux doivent être livrés dans les 45 jours civils suivant l'acceptation, par le chargé de projet, des échantillons de présérie pour les plateaux-repas à cinq compartiments, à moins que les deux parties en aient convenu autrement.
05	Livraison, au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), d'une quantité estimée à 2 500 plateaux-repas thermo-isolé à l'air pour repas froids ou chauds à quatre compartiments fabriqués à partir du MFG, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, aux prix fixés à l'annexe B, Base de paiement;	Les plateaux doivent être livrés dans les 45 jours civils suivant l'acceptation, par le chargé de projet du SCC, des échantillons de présérie pour les plateaux-repas isolants à quatre compartiments, à moins que les deux parties en aient convenu autrement.
<b>FOURNITURE DE PLATEAUX-REPAS OFFERTS SUR LE MARCHÉ</b>		
06	Livraison, au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), d'une quantité estimée à 300 plateaux pour repas chauds à trois compartiments pour la distribution de repas à plateaux superposés, offerts sur le marché, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, aux prix fixés à l'annexe B, Base de paiement;	Les plateaux doivent être livrés dans les 45 jours civils suivant l'attribution du contrat, à moins que les deux parties en aient convenu autrement.
07	Livraison, au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), d'une quantité estimée à 300 plateaux pour repas chauds à deux compartiments pour la distribution de repas à plateaux superposés, offerts sur le marché, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, aux prix fixés à l'annexe B, Base de paiement;	Les plateaux doivent être livrés dans les 45 jours civils suivant l'attribution du contrat, à moins que les deux parties en aient convenu autrement.

Numéro de l'article	DESCRIPTION DES PRODUITS LIVRABLES INITIAUX	DÉLAIS DE LIVRAISON
<b>FOURNITURE DE COUVERCLES POUR PLATEAUX-REPAS OFFERTS SUR LE MARCHÉ</b>		
08	Livraison, au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), d'une quantité estimée à 300 couvercles pour les plateaux pour repas chauds à trois compartiments pour la distribution de repas à plateaux superposés, offerts sur le marché, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, aux prix fixés à l'annexe B, Base de paiement;	Les couvercles doivent être livrés dans les 45 jours civils suivant l'attribution du contrat, à moins que les deux parties en aient convenu autrement.
09	Livraison, au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), d'une quantité estimée à 300 couvercles pour les plateaux pour repas chauds à deux compartiments pour la distribution de repas à plateaux superposés, offerts sur le marché, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, aux prix fixés à l'annexe B, Base de paiement.	Les couvercles doivent être livrés dans les 45 jours civils suivant l'attribution du contrat, à moins que les deux parties en aient convenu autrement.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21120-175659/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21120-175659/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pd04021120-175659/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pd040  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

*(Page laissée blanche intentionnellement)*

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21120-175659/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21120-175659/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pd04021120-175659/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pd040  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

### **PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS**

#### **PIÈCE JOINTE 3.1 – FORMULAIRE D'ATTESTATION DE LA CONFORMITÉ TECHNIQUE**

(voir le document ci-joint)

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21120-175659/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21120-175659/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pd04021120-175659/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pd040  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

*(Page laissée blanche intentionnellement)*

Solicitation No. - N° de l'invitation  
 21120-175659/A  
 Client Ref. No. - N° de réf. du client  
 21120-175659/A

Amd. No. - N° de la modif.  
 File No. - N° du dossier  
 pd04021120-175659/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
 pd040  
 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS**

**PIÈCE JOINTE 3.2 –FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION**

FORMULAIRE DU SOUMISSIONNAIRE	
<b>Dénomination sociale complète du soumissionnaire</b>	
<b>Représentant autorisé du soumissionnaire aux fins de l'évaluation (p. ex. pour des précisions)</b>	Nom
	Titre
	Adresse
	N° de téléphone
	N° de télécopieur
	Adresse électronique
<b>Numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA)</b> <i>[voir les Instructions et conditions uniformisées]</i>	
<b>Autorité compétente</b> : La province du Canada choisie par le soumissionnaire qui aura les compétences pour l'application de tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande).	
<b>Anciens fonctionnaires</b> Voir l'article à la Partie 5 de la demande de soumissions, « Attestation pour ancien fonctionnaire » pour avoir la définition d'ancien fonctionnaire.	Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire touchant une pension comme le définit la demande de soumissions? Oui ____ Non ____ Dans l'affirmative, fournir les renseignements demandés par l'article de la partie 5 intitulée « Attestation pour ancien fonctionnaire ».
	Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire selon les clauses d'un programme de réduction des effectifs? Oui ____ Non ____ Dans l'affirmative, fournir les renseignements demandés par l'article de la partie 5 intitulée « Attestation pour ancien fonctionnaire ».

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21120-175659/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21120-175659/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pd04021120-175659/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pd040  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

*(Page laissée blanche intentionnellement)*

**PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS**

**PIÈCE JOINTE 3.3 – FORMULAIRE RELATIF AUX PROJETS DE RÉFÉRENCE  
 (2 références nécessaires)**

Précisions relatives aux références		Réponse du soumissionnaire
	Titre du projet	
	Nom de l'organisation	
	Adresse	
	Nom de la personne-ressource et titre du poste	
	Téléphone	
	Adresse électronique	
	<p>Description du projet, y compris l'expérience mentionnée à l'article 3.4 b) (iv), au minimum.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La production et la livraison de plateaux-repas fabriqués à partir d'un procédé de moulage par injection;</li> <li>2. La production, le soudage et la livraison de plateaux-repas isolants fabriqués à partir d'un procédé de soudage électromagnétique pour souder de façon permanente les deux parties des plateaux sans joint;</li> <li>3. La fabrication de plateaux-repas utilisés en milieu correctionnel à l'aide de matériaux en polypropylène incassable homologués NSF et conformes aux normes de la FDA pour un usage polyvalent dans une aire de repas;</li> <li>4. La conformité avec le processus d'homologation de la NSF pour la fabrication de plateaux-repas moulés par injection;</li> <li>5. La conception et le réusinage de moules à injection.</li> </ol>	
	Date de l'achèvement réussi du projet, y compris la date de livraison.	

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21120-175659/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21120-175659/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pd04021120-175659/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pd040  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

*(Page laissée blanche intentionnellement)*

### PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

#### PIÈCE JOINTE 3.4 – PROPOSITION DE CALENDRIER DES PRODUITS LIVRABLES INITIAUX

**[Remarque à l'intention des soumissionnaires :** Les délais de livraison proposés doivent être égaux ou inférieurs aux délais de livraison exigés. Les délais de livraison proposés dans la soumission classée au premier rang seront utilisés pour remplir la section sur les délais de livraison à l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux, et feront partie intégrante du contrat.]

Numéro de l'article	DESCRIPTION DES PRODUITS LIVRABLES INITIAUX	DÉLAIS DE LIVRAISON EXIGÉS	DÉLAIS DE LIVRAISON PROPOSÉS
<b>MODIFICATION DE LA CONCEPTION ET RÉUSINAGE</b>			
01	Modification, au besoin, de la conception existante pour le réusinage d'un moule pour plateaux de cafétéria pour repas froids ou chauds à cinq compartiments (ci-après désigné comme un « matériel fourni par le gouvernement » [MFG] lorsque le contexte l'exige), au moment de l'acceptation par le chargé de projet du SCC, conformément à toutes les exigences mentionnées dans l'annexe A, Énoncé des besoins, aux prix fixés à l'annexe B, Base de paiement;	La conception et le moule réusiné doivent être approuvés par le chargé de projet du SCC dans les 45 jours suivant l'attribution du contrat, comme il est expliqué dans l'énoncé des besoins, à moins que les deux parties en aient convenu autrement.	
<b>FABRICATION DE PLATEAUX-REPAS À PARTIR D'UN PROCÉDÉ DE MOULAGE PAR INJECTION</b>			
02	Livraison, au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), d'échantillons de présérie (comme décrits à l'article 7.4) de plateaux de cafétéria pour repas froids ou chauds à cinq compartiments, fabriqués à partir d'un procédé de moulage par injection et du MFG, en quantité estimée à 504, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, aux prix fixés à l'annexe B, Base de paiement;	Les échantillons de présérie doivent être livrés et approuvés par le chargé de projet du SCC dans les 45 jours civils suivant l'approbation d'un moule réusiné de conception nouvelle, au besoin, pour le plateau de cafétéria pour repas froids ou chauds à cinq compartiments, à moins que les deux parties en aient convenu autrement.	

Numéro de l'article	DESCRIPTION DES PRODUITS LIVRABLES INITIAUX	DÉLAIS DE LIVRAISON EXIGÉS	DÉLAIS DE LIVRAISON PROPOSÉS
03	Livraison, au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), d'échantillons de présérie (comme décrits à l'article 7.4) de plateaux-repas thermo-isolé à l'air pour repas froids ou chauds à quatre compartiments, fabriqués à partir d'un procédé de moulage par injection et du MFG, en quantité estimée à 360, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, aux prix fixés à l'annexe B, Base de paiement;	Les échantillons de présérie doivent être livrés dans les 45 jours civils suivant la réception du MFG pour le plateau-repas isolant à quatre compartiments, à moins que les deux parties en aient convenu autrement.	
04	Livraison, au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), d'une quantité estimée à 2 500 plateaux-repas thermo-isolé à l'air pour repas froids ou chauds à quatre compartiments fabriqués à partir du MFG, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, aux prix fixés à l'annexe B, Base de paiement;	Les plateaux doivent être livrés dans les 45 jours civils suivant l'acceptation, par le chargé de projet du SCC, des échantillons de présérie pour les plateaux-repas isolants à quatre compartiments, à moins que les deux parties en aient convenu autrement.	
<b>FOURNITURE DE PLATEAUX-REPAS OFFERTS SUR LE MARCHÉ</b>			
05	Livraison, au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), d'une quantité estimée à 300 plateaux pour repas chauds à trois compartiments avec couvercles pour la distribution de repas à plateaux superposés, offerts sur le marché, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, aux prix fixés à l'annexe B, Base de paiement;	Les plateaux doivent être livrés dans les 45 jours civils suivant l'attribution du contrat, à moins que les deux parties en aient convenu autrement.	
06	Livraison, au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), d'une quantité estimée à 300 plateaux pour repas chauds à deux compartiments avec couvercles pour la distribution de repas à plateaux superposés, offerts sur le marché, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, aux prix fixés à l'annexe B, Base de paiement;	Les plateaux doivent être livrés dans les 45 jours civils suivant l'attribution du contrat, à moins que les deux parties en aient convenu autrement.	

Numéro de l'article	DESCRIPTION DES PRODUITS LIVRABLES INITIAUX	DÉLAIS DE LIVRAISON EXIGÉS	DÉLAIS DE LIVRAISON PROPOSÉS
07	Livraison, au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), d'une quantité estimée à 300 plateaux pour repas chauds à deux compartiments avec couvercles pour la distribution de repas à plateaux superposés, offerts sur le marché, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, aux prix fixés à l'annexe B, Base de paiement;	Les plateaux doivent être livrés dans les 45 jours civils suivant l'attribution du contrat, à moins que les deux parties en aient convenu autrement.	
<b>FOURNITURE DE COUVERCLES POUR PLATEAUX-REPAS OFFERTS SUR LE MARCHÉ</b>			
08	Livraison, au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), d'une quantité estimée à 300 couvercles pour les plateaux pour repas chauds à trois compartiments pour la distribution de repas à plateaux superposés, offerts sur le marché, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, aux prix fixés à l'annexe B, Base de paiement;	Les couvercles doivent être livrés dans les 45 jours civils suivant l'attribution du contrat, à moins que les deux parties en aient convenu autrement.	
09	Livraison, au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), d'une quantité estimée à 300 couvercles pour les plateaux pour repas chauds à deux compartiments pour la distribution de repas à plateaux superposés, offerts sur le marché, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, aux prix fixés à l'annexe B, Base de paiement.	Les couvercles doivent être livrés dans les 45 jours civils suivant l'attribution du contrat, à moins que les deux parties en aient convenu autrement.	

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21120-175659/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21120-175659/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pd04021120-175659/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pd040  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

*(Page laissée blanche intentionnellement)*

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21120-175659/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21120-175659/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pd04021120-175659/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pd040  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

### **PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMMISSIONS**

#### **PIÈCE JOINTE 3.5 – INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

##### **ELECTRONIC PAYMENT INSTRUMENT**

Tel qu'indiqué à la partie 3, article 3.5 (d) le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'instrument de paiement électronique suivant :

( ) Carte d'achat MasterCard .

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21120-175659/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21120-175659/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pd04021120-175659/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pd040  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

*(Page laissée blanche intentionnellement)*

---

## PARTIE 4 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

### PIÈCE JOINTE 4.1 – TABLEAUX D'ÉVALUATION FINANCIÈRE

***[Remarque à l'intention des soumissionnaires :***

1. Les soumissionnaires doivent soumettre des prix conformément aux indications des tableaux d'évaluation financière. La soumission financière doit comprendre des tableaux dans le format ci-dessous. Les prix doivent figurer dans la proposition financière seulement.
2. Toute soumission sera jugée irrecevable si le soumissionnaire ne fournit pas tous les prix exigés.
3. Les soumissionnaires doivent accepter de soumettre un prix unitaire ferme par plateau et un prix unitaire ferme par couvercle incluant la livraison au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), comme décrit à l'annexe A, Énoncé des besoins.
4. Le Canada déclarera une soumission non recevable s'il est d'avis que l'un des prix fermes est trop bas ou trop élevé. Le Canada a le droit de rejeter une soumission si le prix d'un produit livrable ne reflète pas un prix de marché juste et réel.]

**PARTIE 4 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS**

**PIÈCE JOINTE 4.1 – TABLEAUX D'ÉVALUATION FINANCIÈRE**

**TABLEAU 1 – PRODUITS LIVRABLES INITIAUX PENDANT LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT**

Les soumissionnaires doivent fournir un prix unitaire ferme pour chaque article indiqué ci-dessous.

ARTICLE	DESCRIPTION DES PRODUITS LIVRABLES INITIAUX	QUANTITÉ ESTIMÉE AUX FINS D'ÉVALUATION (A)	PRIX UNITAIRE FERME AUX FINS D'ÉVALUATION (\$) (B)	PRIX CALCULÉ AUX FINS D'ÉVALUATION (C) = (A X B) (\$)
<b>MODIFICATION DE LA CONCEPTION ET RÉUSINAGE</b>				
01	Modification, au besoin, de la conception existante pour le réusinage d'un moule pour plateaux de cafétéria pour repas froids ou chauds à cinq compartiments (ci-après désigné comme le « matériel fourni par le gouvernement » [MFG] lorsque le contexte l'exige), au moment de l'acceptation par le chargé de projet du SCC, conformément à toutes les exigences présentées dans l'annexe A, Énoncé des besoins, et selon les stipulations de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux.	1	\$	\$
<b>FABRICATION DE PLATEAUX-REPAS À PARTIR D'UN PROCÉDÉ DE MOULAGE PAR INJECTION</b>				
02	Échantillons de présérie (comme décrits à l'article 7.4) de plateaux de cafétéria pour repas froids ou chauds à cinq compartiments, fabriqués à partir d'un procédé de moulage par injection et du MFG, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, et selon les stipulations de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux.	504	\$	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21120-175659/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21120-175659/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pd04021120-175659/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pd040  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ARTICLE	DESCRIPTION DES PRODUITS LIVRABLES INITIAUX	QUANTITÉ ESTIMÉE AUX FINS D'ÉVALUATION (A)	PRIX UNITAIRE FERME AUX FINS D'ÉVALUATION (\$) (B)	PRIX CALCULÉ AUX FINS D'ÉVALUATION (C) = (A X B) (\$)
03	Échantillons de présérie (comme décrits à l'article 7.4) de plateaux-repas isolants à quatre compartiments, fabriqués à partir d'un procédé de moulage par injection et du MFG, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), au moment de l'acceptation, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, et selon les stipulations de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux.	360	\$	\$
04	Plateau de cafétéria pour repas froids ou chauds à cinq compartiments, fabriqué à partir du MFG et d'un procédé de moulage par injection, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), au moment de l'acceptation, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, et selon les stipulations de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux.	4 000	\$	\$
05	Plateau isolant pour repas froids ou chauds à quatre compartiments, fabriqué à partir du MFG et d'un procédé de moulage par injection, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), au moment de l'acceptation, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, et selon les stipulations de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux.	2 500	\$	\$
<b>FOURNITURE DE PLATEAUX-REPAS OFFERTS SUR LE MARCHÉ</b>				
06	Plateau pour repas chauds à trois compartiments, offert sur le marché, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada), au moment de l'acceptation, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A,	300	\$	\$

ARTICLE	DESCRIPTION DES PRODUITS LIVRABLES INITIAUX	QUANTITÉ ESTIMÉE AUX FINS D'ÉVALUATION (A)	PRIX UNITAIRE FERME AUX FINS D'ÉVALUATION (\$) (B)	PRIX CALCULÉ AUX FINS D'ÉVALUATION (C) = (A X B) (\$)
	Énoncé des besoins, et selon les stipulations de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux.			
07	Plateau pour repas chauds à deux compartiments, offert sur le marché, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada) au moment de l'acceptation, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, et selon les stipulations de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux.	300	\$	\$
<b>FOURNITURE DE COUVERCLES POUR PLATEAUX-REPAS OFFERTS SUR LE MARCHÉ</b>				
08	Couvercles, offerts sur le marché, pour les plateaux pour repas chauds à trois compartiments, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada) au moment de l'acceptation, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, et selon les stipulations de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux.	300	\$	\$
09	Couvercles, offerts sur le marché, pour les plateaux pour repas chauds à deux compartiments, à livrer au dépôt national du SCC situé à Laval (Québec, Canada) au moment de l'acceptation, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, et selon les stipulations de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux.	300	\$	\$
<b>TABLEAU 1 – PRIX TOTAL :</b>				<b>(\$)</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21120-175659/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21120-175659/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pd04021120-175659/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pd040  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ARTICLE	DESCRIPTION DES PRODUITS LIVRABLES INITIAUX	QUANTITÉ ESTIMÉE AUX FINS D'ÉVALUATION (A)	PRIX UNITAIRE FERME AUX FINS D'ÉVALUATION (\$) (B)	PRIX CALCULÉ AUX FINS D'ÉVALUATION (C) = (A X B) (\$)
---------	--	--	--	---

**REMARQUE À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES :** AUX FINS D'ÉVALUATION, LA SOMME DU PRIX CALCULÉ SOUS LA COLONNE (C) POUR TOUS LES ARTICLES (01 À 09 INCLUSIVEMENT), INDIQUÉE CI-DESSUS (TABLEAU 1 – PRIX TOTAL), SERA UTILISÉE POUR CALCULER LE **PRIX TOTAL DE LA SOUMISSION.**

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21120-175659/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21120-175659/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pd04021120-175659/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pd040  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

*(Page laissée blanche intentionnellement)*

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21120-175659/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21120-175659/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pd04021120-175659/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pd040  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**PARTIE 4 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS**  
**PIÈCE JOINTE 4.1 – TABLEAUX D'ÉVALUATION FINANCIÈRE**

**TABLEAU 2 – PRODUITS LIVRABLES SUPPLÉMENTAIRES ET OPTIONNELS PENDANT LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT**

Les soumissionnaires doivent fournir un prix unitaire ferme pour chaque article selon le barème ci-dessous.

<b>DESCRIPTION DES PRODUITS LIVRABLES SUPPLÉMENTAIRES ET OPTIONNELS À FOURNIR SUR DEMANDE PENDANT LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT</b>		
<b>Article n° 10 : Plateau de cafétéria pour repas froids ou chauds à cinq compartiments fabriqué à partir du MFG et d'un procédé de moulage par injection</b> (comprend la livraison sur demande au dépôt national du SCC situé à Laval [Québec, Canada] au moment de l'acceptation, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, et selon les stipulations de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux).		
<b>QUANTITÉ ESTIMÉE AUX FINS D'ÉVALUATION (A)</b>	<b>PRIX UNITAIRE FERME AUX FINS D'ÉVALUATION (B) (\$)</b>	<b>PRIX CALCULÉ AUX FINS D'ÉVALUATION (C) = (A X B) (\$)</b>
0 à 100 unités	\$	\$
101 à 400 unités	\$	\$
401 à 1 000 unités	\$	\$
1 001 à 4 000 unités	\$	\$
4 001 unités et plus	\$	\$
<b>Nombre d'unités par boîte de transport du soumissionnaire (à titre informatif seulement) :</b>		
<b>TOTAL POUR L'ARTICLE N° 10 :</b>		<b>(\$)</b>

**DESCRIPTION DES PRODUITS LIVRABLES SUPPLÉMENTAIRES ET OPTIONNELS À FOURNIR SUR DEMANDE PENDANT LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT**

**Article n° 11 : Plateau isolant pour repas froids ou chauds à quatre compartiments fabriqué à partir du MFG et d'un procédé de moulage par injection** (comprend la livraison sur demande au dépôt national du SCC situé à Laval [Québec, Canada] au moment de l'acceptation, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, et selon les stipulations de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux).

QUANTITÉ ESTIMÉE AUX FINS D'ÉVALUATION (A)	PRIX UNITAIRE FERME AUX FINS D'ÉVALUATION (B) (\$)	PRIX CALCULÉ AUX FINS D'ÉVALUATION (C) = (A X B) (\$)
0 à 100 unités	\$	
101 à 400 unités	\$	
401 à 1 000 unités	\$	
1 001 à 4 000 unités	\$	
4 001 unités et plus	\$	
<b>Nombre d'unités par boîte de transport du soumissionnaire (à titre informatif seulement) :</b>		
<b>TOTAL POUR L'ARTICLE N° 11 :</b>		<b>(\$)</b>

**DESCRIPTION DES PRODUITS LIVRABLES SUPPLÉMENTAIRES ET OPTIONNELS À FOURNIR SUR DEMANDE PENDANT LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT**

**Article n° 12 : Plateau pour repas chauds à trois compartiments offert sur le marché** (comprend la livraison sur demande au dépôt national du SCC situé à Laval [Québec, Canada] au moment de l'acceptation, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, et selon les stipulations de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux).

QUANTITÉ ESTIMÉE AUX FINS D'ÉVALUATION (A)	PRIX UNITAIRE FERME AUX FINS D'ÉVALUATION (B) (\$)	PRIX CALCULÉ AUX FINS D'ÉVALUATION (C) = (A X B) (\$)
0 à 100 unités	\$	
101 à 400 unités	\$	
401 à 1 000 unités	\$	
1 001 à 4 000 unités	\$	
4 001 unités et plus	\$	
<b>Nombre d'unités par boîte de transport du soumissionnaire (à titre informatif seulement) :</b>		
<b>TOTAL POUR L'ARTICLE N° 12 :</b>		<b>(\$)</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21120-175659/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21120-175659/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pd04021120-175659/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pd040  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**DESCRIPTION DES PRODUITS LIVRABLES SUPPLÉMENTAIRES ET OPTIONNELS À FOURNIR SUR DEMANDE PENDANT LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT**

**Article n° 13 : Plateau pour repas chauds à deux compartiments offert sur le marché** (comprend la livraison sur demande au dépôt national du SCC situé à Laval [Québec, Canada] au moment de l'acceptation, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, et selon les stipulations de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux).

QUANTITÉ ESTIMÉE AUX FINS D'ÉVALUATION (A)	PRIX UNITAIRE FERME AUX FINS D'ÉVALUATION (B) (\$)	PRIX CALCULÉ AUX FINS D'ÉVALUATION (C) = (A X B) (\$)
0 à 100 unités	\$	
101 à 400 unités	\$	
401 à 1 000 unités	\$	
1 001 à 4 000 unités	\$	
4 001 unités et plus	\$	
<b>Nombre d'unités par boîte de transport du soumissionnaire (à titre informatif seulement) :</b>		
<b>TOTAL POUR L'ARTICLE N° 13 :</b>		<b>(\$)</b>

**DESCRIPTION DES PRODUITS LIVRABLES SUPPLÉMENTAIRES ET OPTIONNELS À FOURNIR SUR DEMANDE PENDANT LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT**

**Article n° 14 : Couvertures pour les plateaux pour repas chauds à trois compartiments offerts sur le marché** (comprend la livraison sur demande au dépôt national du SCC situé à Laval [Québec, Canada] au moment de l'acceptation, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, et selon les stipulations de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux).

QUANTITÉ ESTIMÉE AUX FINS D'ÉVALUATION (A)	PRIX UNITAIRE FERME AUX FINS D'ÉVALUATION (B) (\$)	PRIX CALCULÉ AUX FINS D'ÉVALUATION (C) = (A X B) (\$)
0 à 100 unités	\$	
101 à 400 unités	\$	
401 à 1 000 unités	\$	
1 001 à 4 000 unités	\$	
4 001 unités et plus	\$	
<b>Nombre d'unités par boîte de transport du soumissionnaire (à titre informatif seulement) :</b>		
<b>TOTAL POUR L'ARTICLE N° 14 :</b>		<b>(\$)</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation  
 21120-175659/A  
 Client Ref. No. - N° de réf. du client  
 21120-175659/A

Amd. No. - N° de la modif.  
 File No. - N° du dossier  
 pd04021120-175659/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
 pd040  
 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**DESCRIPTION DES PRODUITS LIVRABLES SUPPLÉMENTAIRES ET OPTIONNELS À FOURNIR SUR DEMANDE  
 PENDANT LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT**

**Article n° 15 : Couvertres pour les plateaux pour repas chauds à deux compartiments offerts sur le marché** (comprend la livraison sur demande au dépôt national du SCC situé à Laval [Québec, Canada] au moment de l'acceptation, conformément à toutes les exigences présentées à l'annexe A, Énoncé des besoins, et selon les stipulations de l'annexe C, Calendrier des produits livrables initiaux).

QUANTITÉ ESTIMÉE AUX FINS D'ÉVALUATION (A)	PRIX UNITAIRE FERME AUX FINS D'ÉVALUATION (B) (\$)	PRIX CALCULÉ AUX FINS D'ÉVALUATION (C) = (A X B) (\$)
0 à 100 unités	\$	
101 à 400 unités	\$	
401 à 1 000 unités	\$	
1 001 à 4 000 unités	\$	
4 001 unités et plus	\$	
<b>Nombre d'unités par boîte de transport du soumissionnaire (à titre informatif seulement) :</b>		
<b>TOTAL POUR L'ARTICLE N° 15 :</b>		<b>(\$)</b>

<b>TABLEAU 2 – PRIX TOTAL :</b>		<b>(\$)</b>
<p><b>REMARQUE À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES :</b> AUX FINS D'ÉVALUATION, LA SOMME DU PRIX CALCULÉ SOUS LA COLONNE (C) POUR TOUS LES ARTICLES (10 À 15 INCLUSIVEMENT), INDIQUÉE CI-DESSUS (TABLEAU 2 – PRIX TOTAL), SERA UTILISÉE POUR CALCULER LE <b>PRIX TOTAL DE LA SOUMISSION.</b></p>		

**PARTIE 4 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS**

**PIÈCE JOINTE 4.1 – TABLEAUX D'ÉVALUATION FINANCIÈRE**

**TABLEAU 3 – PRIX TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION**

<b>TABLEAU 3 – PRIX TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION</b>		
<b>N° D'ARTICLE</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b>	<b>TABLEAU 1 – PRODUITS LIVRABLES INITIAUX PENDANT LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT</b>	<b>Prix total pour le tableau 1 (articles 01 à 09 inclusivement) = \$</b>
<b>2</b>	<b>TABLEAU 2 – PRODUITS LIVRABLES SUPPLÉMENTAIRES ET OPTIONNELS PENDANT LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT</b>	<b>Prix total pour le tableau 2 (articles 10 à 15 inclusivement) = \$</b>
<b>3</b>	<b>PRIX TOTAL DE LA SOUMISSION AUX FINS D'ÉVALUATION</b>	<b>Prix calculé aux fins d'évaluation du tableau 3 (article 1 + article 2) = \$</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21120-175659/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21120-175659/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pd04021120-175659/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pd040  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

*(Page laissée blanche intentionnellement)*

---

## PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

### PIÈCE JOINTE 5.1 - PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

Je, soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, si une attestation est jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un soumissionnaire. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par le Canada, la soumission peut être déclarée non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Date : \_\_\_\_\_ (AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la demande de soumissions sera utilisée]

Compléter à la fois A et B.

A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un [employeur sous réglementation fédérale](#), en vertu de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#).
- A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés permanents à temps plein et/ou permanents à temps partiel au Canada.

A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et

- A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un [Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi](#) valide et en vigueur avec EDSC – Travail.

**OU**

- A5.2. Le soumissionnaire a présenté [l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi \(LAB1168\)](#) à EDSC - Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'attribution d'un contrat, remplissez le formulaire intitulé Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à EDSC – Travail.

B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.

**OU**

- B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)

## **SERVICE CORRECTIONNEL CANADA (SCC)**

### **ANNEXE A**

### **ÉNONCÉ DES BESOINS (ver. 1.0)**

## Table des matières

### Contenu

1.0	Objectif .....	3
2.0	Introduction.....	3
3.0	Contexte .....	3
4.0	Structure de l'énoncé des besoins .....	3
5.0	Normes de l'industrie.....	4
6.0	Étendue des travaux .....	4
6.1	Expédition et livraison des plateaux-repas.....	5
6.2	Programme d'assurance de la qualité.....	5
6.3	Biens endommagés.....	5
6.4	Produits livrables .....	5
6.5	Acceptation/essai .....	6
6.6	Employé assigné au compte du SCC .....	6
7.0	Expérience obligatoire de l'organisation .....	7
Appendice A.....		8
A. Spécifications relatives au plateau de cafétéria à cinq compartiments (SCC-1).....		8
Appendice B.....		9
B. Spécifications relatives au plateau-repas thermo-isolé à l'air à quatre compartiments (SCC-2)		9
Appendice C.....		11
C. Spécifications relatives au plat isolant à trois compartiments emboîtable (SCC-3).....		11
Appendice D.....		12
D. Spécifications relatives au plat isolant à deux compartiments emboîtable (SCC-4).....		12
Appendice E.....		13
E. Spécifications techniques pour les plateaux-repas et les plats isolant du SCC .....		13

## **1.0 Objectif**

Le présent énoncé des besoins définit les travaux et les livrables à fournir pour répondre aux besoins du Service correctionnel du Canada (SCC) en matière de fabrication et de livraison de plateaux-repas.

## **2.0 Introduction**

La Division des services d'alimentation du SCC a besoin que soient fabriqués et livrés divers plateaux-repas sur mesure à partir de moules existants (ci-après désignés comme le « matériel fourni par le gouvernement » [MFG] lorsque le contexte l'exige). Une fois les échantillons de présérie acceptés, conformément à la section 7.3 de la partie 7 des clauses du contrat subséquent, on estime la production initiale à 2 500 plateaux-repas thermo-isolés à l'air à quatre compartiments et à 4 000 plateaux de cafétéria à cinq compartiments, avec l'option de fabriquer des plateaux-repas supplémentaires à tout moment pendant la période du contrat, au besoin. Le SCC met à la disposition de l'entrepreneur le MFG pour le moulage par injection et l'assemblage, conformément aux dispositions du présent énoncé des besoins, y compris de ses appendices, ainsi que pour la livraison au dépôt national du SCC. L'entrepreneur doit vérifier le moule à cinq compartiments et, au besoin, apporter certaines modifications à sa conception pour renforcer la géométrie du plateau et en augmenter la durabilité sans en modifier la configuration.

## **3.0 Contexte**

En tant qu'organisme du portefeuille de la Sécurité publique, le SCC contribue à la sécurité publique en assurant la garde et la réinsertion sociale des délinquants. La Division des services d'alimentation relève de la Direction des services techniques du SCC; elle assure la prestation quotidienne des services d'alimentation et la réalisation des activités connexes dans 50 établissements correctionnels fédéraux situés partout au pays et employant diverses méthodes de distribution des aliments.

En 2013, le SCC a octroyé un contrat pour la fabrication et la distribution de plateaux-repas à ses établissements. Les différents types de plateaux ont été conçus par le chargé de projet du SCC et approuvés par la National Sanitation Foundation (NSF). Ce processus visait à créer un moule permanent que le SCC pourrait utiliser pour combler ses besoins futurs en fabrication et en approvisionnement.

Afin de répondre à une variété de besoins, le SCC utilise quatre principaux types de plateaux : des plats isolant (plateaux à deux et à trois compartiments offerts sur le marché) pour la distribution des repas à plateaux superposés, des plateaux à cinq compartiments en copolymère incassable pour les repas en cafétéria et des plateaux à quatre compartiments en copolymère incassable et isolés pour la distribution de repas à des endroits éloignés, lorsque les aliments doivent rester chauds ou froids pendant au moins 45 à 60 minutes avant le service.

## **4.0 Structure de l'énoncé des besoins**

### **A. Appendice A, Spécifications relatives au plateau de cafétéria à cinq compartiments (SCC-1)**

Cette section comprend les points suivants :

- i. Exigences obligatoires relatives au plateau de cafétéria à cinq compartiments

- ii. Caractéristiques obligatoires de ce plateau
- iii. Matériau obligatoire de ce plateau

#### **B. Appendice B, Spécifications relatives au plateau-repas thermo-isolé à l'air à quatre compartiments (SCC-2)**

Cette section comprend les points suivants :

- i. Exigences obligatoires relatives au plateau-repas thermo-isolé à l'air à quatre compartiments
- ii. Caractéristiques obligatoires de ce plateau
- iii. Matériau obligatoire de ce plateau

#### **C. Appendice C, Spécifications relatives au plat isolant à trois compartiments emboîtable (SCC-3)**

Cette section comprend les points suivants :

- i. Exigences obligatoires relatives au plat isolant à trois compartiments emboîtables
- ii. Caractéristiques obligatoires de ce plat
- iii. Matériau obligatoire de ce plat

#### **D. Appendice D, Spécifications relatives au plat isolant à deux compartiments emboîtable (SCC-4)**

Cette section comprend les points suivants :

- i. Exigences obligatoires relatives au plat isolant à deux compartiments emboîtables
- ii. Caractéristiques obligatoires de ce plat
- iii. Matériau obligatoire de ce plat

#### **E. Appendice E, Spécifications techniques pour les plateaux-repas et les plats isolant du SCC**

Il s'agit d'une section à titre informatif qui comprend les dessins et l'information concernant les dimensions et les capacités des plateaux et plats.

### **5.0 Normes de l'industrie**

Les plateaux de service des repas et les plats isolants doivent être conformes aux normes suivantes :

NSF – National Sanitation Foundation – [www.nsf.org/regulatory/regulator-nsf-standards](http://www.nsf.org/regulatory/regulator-nsf-standards)  
FDA – Food and Drug Administration – [www.fda.gov/Food/GuidanceRegulation/default.htm](http://www.fda.gov/Food/GuidanceRegulation/default.htm)

### **6.0 Étendue des travaux**

Afin de répondre à tous ses besoins, le SCC a besoin de quatre principaux types de plateaux :

**A.** SCC-1, un plateau de cafétéria à cinq compartiments en copolymère incassable pour la nourriture froide ou chaude, moulé par injection à partir du MFG et modifié, au besoin, suivant tous les critères décrits aux appendices A et E.

**B.** SCC-2, un plateau-repas thermo-isolé à l'air à quatre compartiments en copolymère incassable pour la nourriture froide et chaude (pour la distribution de repas à des endroits

éloignés, lorsque les aliments doivent rester chauds ou froids pendant au moins de 45 à 60 minutes avant le service), moulé par injection à partir du MFG, suivant tous les critères décrits aux appendices B et E.

**C.** SCC-3, un plat isolant à trois compartiments avec couvercle pour la distribution des repas à plateaux superposés, offert sur le marché, suivant tous les critères décrits aux appendices C et E.

**D.** SCC-4, un plat isolant à deux compartiments avec couvercle pour la distribution des repas à plateaux superposés, offert sur le marché, suivant tous les critères décrits aux appendices D et E.

### **6.1 Expédition et livraison des plateaux-repas**

Tous les plateaux-repas et les plats isolant avec couvercle doivent être livrés du lundi au vendredi, sauf les jours fériés, au dépôt national du SCC situé au 250, montée Saint-François, Laval (Québec), H7C 1S5. Le calendrier de livraison doit être conforme à l'annexe C, Calendrier de livraison des premiers produits, et approuvé par la personne-ressource désignée du dépôt national du SCC. Cette personne-ressource est la suivante :

**Chafik Abounnaïm (directeur des ressources matérielles)**  
**450-661-9550, poste 3917**  
**abounnaïmch@csc-scc.gc.ca**

### **6.2 Programme d'assurance de la qualité**

Le plateau de cafétéria à cinq compartiments et le plateau-repas thermo-isolé à l'air à quatre compartiments doivent être acceptés par le chargé du projet du SCC une fois effectuées les tâches d'assurance de la qualité décrites à l'article 5.1 du présent énoncé des besoins, y compris toute modification requise au moule du plateau de cafétéria à cinq compartiments, le cas échéant.

### **6.3 Biens endommagés**

Après l'inspection visuelle, tous les produits et les emballages endommagés (p. ex. éraflés, bosselés, fendus, déformés, tordus ou dont la couleur n'est pas uniforme) doivent être retournés à l'entrepreneur. Celui-ci doit accorder un crédit pour les biens endommagés et retourner les produits dans un délai convenu avec le chargé de projet du SCC, d'au plus six semaines.

### **6.4 Produits livrables**

Les livrables devront être inspectés et approuvés par le chargé de projet du SCC et le personnel du dépôt national du SCC. L'entrepreneur doit fournir les livrables suivants prévus par le présent énoncé des besoins :

1. livraison de tous les plateaux-repas et plats isolant avec couvercles conformes aux spécifications du présent énoncé des besoins;
2. rapport d'assurance de la qualité (conformément à l'article 5.1 du présent énoncé des besoins);
3. chaque livraison doit être accompagnée d'un bordereau de marchandises ou d'une feuille de route qui doit être signé sur place par un employé du dépôt national du SCC au moment de la livraison;

4. tous le MFG doit être retourné avant la fin de la dernière année d'option supplémentaire exercée, y compris une clé USB contenant les données sur la conception modifiée du moule du plateau de cafétéria à cinq compartiments en copolymère et le moule modifié lui-même, le cas échéant;
5. l'entrepreneur doit fournir des copies du processus d'assurance de la qualité au chargé de projet du SCC (au moment de la livraison des échantillons de présérie) qui prouvent, par un rapport d'assurance de la qualité contenant des analyses pertinentes, la stabilité au lave-vaisselle du plateau-repas isolé à quatre compartiments;
6. l'entrepreneur doit soumettre des échantillons de présérie ainsi que des échantillons scellés, le cas échéant, à l'approbation du chargé de projet dans les 45 jours ouvrables (ou plus tôt, selon la date proposée par l'entrepreneur à l'annexe C, Calendrier de livraison des premiers produits) suivant la réception du MFG. Les quantités d'échantillons requises sont les suivantes :
  - a) SCC-1, plateaux de cafétéria à cinq compartiments : 504;
  - b) SCC-2, plateau-repas thermo-isolé à l'air à quatre compartiments: 360.
7. si les échantillons de présérie sont rejetés, l'entrepreneur dispose d'au plus 30 jours civils suivant l'avis de rejet délivré par le chargé de projet du SCC pour présenter une deuxième série d'échantillons;
8. l'entrepreneur doit fournir au chargé de projet du SCC le document d'homologation NSF pour tous les matériaux et les plateaux. Le document doit être présenté lors de la livraison des échantillons de présérie et lors de la livraison des plateaux produits en série;
9. l'entrepreneur doit fournir des copies du processus d'assurance de la qualité au chargé de projet du SCC (au moment de la livraison des échantillons de présérie) qui prouvent, par un rapport d'assurance de la qualité contenant des analyses pertinentes, la stabilité au lave-vaisselle du plateau-repas isolé à quatre compartiments.

#### **6.5 Acceptation/essai**

L'entrepreneur doit effectuer des tests d'assurance de la qualité avant la production pour se conformer aux exigences du présent énoncé des besoins. Ces tests doivent respecter les critères suivants :

- a. être effectués par l'entrepreneur;
- b. porter sur les plateaux de cafétéria à cinq compartiments;
- c. porter sur les plateaux-repas isolés à quatre compartiments;
- d. garantir que les matériaux sont conformes aux normes de la FDA;
- e. garantir que les produits sont conformes aux normes de la NSF;
- f. être présentés au chargé de projet du SCC et approuvés par celui-ci.

#### **6.6 Employé assigné au compte du SCC**

L'entrepreneur doit désigner une personne dont la tâche est d'appuyer le chargé de projet du SCC en lui fournissant les services suivants (liste non exhaustive) :

1. agir à titre de personne-ressource unique pour le chargé de projet du SCC, disponible du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, HNE;
2. faire le point, au besoin, sur les travaux auprès du chargé de projet du SCC.

**7.0 Expérience obligatoire de l'organisation**

<b>O1</b>	L'entrepreneur doit avoir acquis cinq années d'expérience dans le domaine du moulage par injection au cours des dix dernières années.
<b>O2</b>	L'entrepreneur doit fournir des plateaux-repas conformes à tous les éléments du présent énoncé des besoins, y compris ceux des documents de demande de soumissions ainsi que la totalité des annexes et appendices.
<b>O3</b>	Au cours des dix dernières années, l'entrepreneur doit avoir acquis cinq années d'expérience dans le domaine de la production et du placage de plateaux-repas isolés, y compris de l'expérience dans le recours au placage électromagnétique pour joindre les deux parties des plateaux de façon permanente et sans joint.
<b>O4</b>	Au cours des dix dernières années, l'entrepreneur doit avoir acquis cinq années d'expérience dans la mise au point et la description de processus d'assurance de la qualité pour la fabrication de plateaux-repas par moulage à injection.
<b>O5</b>	<p>L'entrepreneur doit effectuer des vérifications en matière d'assurance de la qualité avant la production pour se conformer aux exigences du présent énoncé des besoins. Ces tests doivent respecter les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) être effectués par l'entrepreneur;</li> <li>b) porter sur les plateaux de cafétéria à cinq compartiments;</li> <li>c) porter sur les plateaux-repas isolés à quatre compartiments;</li> <li>d) garantir que les matériaux sont conformes aux normes de la FDA;</li> <li>e) garantir que les produits sont conformes aux normes de la NSF;</li> <li>f) être présentés au chargé de projet du SCC et approuvés par celui-ci.</li> </ul>
<b>O6</b>	Au cours des dix dernières années, l'entrepreneur doit avoir acquis cinq années d'expérience dans la fabrication de plateaux-repas utilisés en milieu carcéral.
<b>O7</b>	Au cours des dix dernières années, l'entrepreneur doit avoir acquis cinq années d'expérience avec le processus d'homologation de la NSF pour les plateaux-repas moulés par injection.
<b>O8</b>	Au cours des dix dernières années, l'entrepreneur doit avoir acquis cinq années d'expérience dans l'utilisation de matériaux en polypropylène incassable homologués NSF et conformes aux normes de la FDA pour un usage polyvalent dans une aire de repas.

## **Appendice A**

### **A. Spécifications relatives au plateau de cafétéria à cinq compartiments (SCC-1)**

**A.1.1 Généralités** : Le SCC fournit à l'entrepreneur le moule à utiliser pour le moulage par injection de ses plateaux de cafétéria à cinq compartiments. En collaboration avec le chargé de projet du SCC, l'entrepreneur doit examiner le moule et, au besoin, y apporter certaines modifications pour renforcer la géométrie du plateau et en augmenter la durabilité sans en modifier la configuration. Une fois le modèle final approuvé par le chargé de projet du SCC, il doit être homologué NSF.

#### **A.1.2 Exigences obligatoires** :

1. L'entrepreneur doit entreposer le MFG dans un endroit sûr pour toute la durée du contrat, y compris les années d'option, afin d'en éviter le bris, le vol ou la reproduction. À la fin de la période du contrat, l'entrepreneur doit retourner le moule sur une palette, bloqué et dans une caisse, pour assurer une livraison sécuritaire au dépôt national du SCC à Laval, au Québec (voir l'adresse complète à l'article 6.1, Expédition et livraison des plateaux-repas).
2. L'entrepreneur est tenu de réparer ou de remplacer le moule s'il est volé ou endommagé au point de ne plus être réparable.
3. L'entrepreneur doit, au besoin, examiner la conception du moule et y apporter des modifications pour améliorer la stabilité structurale du plateau sans en modifier la configuration.
4. L'entrepreneur doit, au besoin, modifier la section centrale du plateau en en épaississant le mur du plateau et le rayon des nervures. Au besoin, des nervures supplémentaires peuvent être ajoutées.
5. L'entrepreneur doit, au besoin, faire examiner et approuver toutes les modifications à la conception par le responsable technique du SCC avant la production.
6. L'entrepreneur doit veiller à ce que les plateaux soient moulés par injection et que toutes les sections soient d'épaisseur et de densité uniformes.
7. L'entrepreneur doit utiliser des matériaux en copolymère de première qualité incassable et sans bisphénol A (sans BPA), non solubles et ignifuges.
8. L'entrepreneur doit fournir au chargé de projet du SCC l'homologation NSF pour les matériaux et la conception modifiée, le cas échéant, des plateaux. L'homologation NSF doit accompagner chacune des livraisons.
9. À toutes les étapes de la production, l'entrepreneur doit veiller à ce que les matériaux répondent aux exigences de la FDA pour une utilisation polyvalente dans une aire de repas publique.
10. L'entrepreneur doit utiliser la couleur Pantone 7596 C, brun chocolat. Il doit obtenir l'approbation préalable du chargé de projet du SCC s'il veut employer une autre couleur.
11. L'entrepreneur doit livrer 4 000 plateaux de cafétéria incassables à cinq compartiments en copolymère au dépôt national du SCC à Laval, au Québec (Canada).
12. L'entrepreneur doit doter les plateaux des caractéristiques obligatoires indiquées au point A.1.3.
13. L'entrepreneur doit respecter les exigences obligatoires relatives au matériau indiquées au point A.1.4.

**A.1.3 Caractéristiques obligatoires** : Tous les matériaux doivent être non toxiques et résistants aux égratignures, aller au lave-vaisselle à des températures élevées (71 °C/160 °F pour le lavage et 82 °C/180 °F pour le rinçage) et résister aux détergents (pH de 10,5 à 11) et à la désinfection manuelle à l'aide de solutions quaternaires de 200 ppm sans rinçage.

**A.1.4 Matériau** : Le matériau doit être du copolymère incassable et homologué NSF qui résiste à des températures allant de -29 °C à 99 °C (-20 °F à 210 °F).

## **Appendice B**

### **B. Spécifications relatives au plateau-repas thermo-isolé à l'air à quatre compartiments (SCC-2)**

**B.2.1 Généralités :** Le SCC fournit à l'entrepreneur le moule à utiliser pour le moulage par injection de son plateau-repas isolé à quatre compartiments pouvant accueillir de la nourriture chaude et froide en même temps dans un milieu carcéral. Ce plateau doit être fabriqué par thermoformage ou moulage par injection sans joints ni poinçons. Le plateau ne doit pas être susceptible de fendre, de se déformer et de couler, et l'eau ne doit pas pouvoir pénétrer entre les pièces moulées.

#### **B.2.2 Exigences obligatoires :**

1. L'entrepreneur doit entreposer le MFG dans un endroit sûr pour toute la durée du contrat, y compris les années d'option, afin d'en éviter le bris, le vol ou la reproduction. À la fin de la période du contrat, l'entrepreneur doit retourner le moule sur une palette, bloqué et dans une caisse, pour assurer une livraison sécuritaire au dépôt national du SCC à Laval, au Québec (voir l'adresse complète à l'article 6.1, Expédition et livraison des plateaux-repas).
2. L'entrepreneur est tenu de réparer ou de remplacer le moule s'il est volé ou endommagé au point de ne plus être réparable.
3. L'entrepreneur doit veiller à ce que les plateaux soient moulés par injection et que toutes les sections soient d'épaisseur et de densité uniformes.
4. L'entrepreneur doit utiliser des matériaux en copolymère de première qualité incassable et sans bisphénol A (sans BPA), non solubles et ignifuges.
5. L'entrepreneur doit fournir au chargé de projet du SCC l'homologation NSF pour les matériaux des plateaux. Le document d'homologation doit être présenté lors de la livraison des échantillons de présérie et lors de la livraison des plateaux produits en série.
6. À toutes les étapes de la production, l'entrepreneur doit veiller à ce que les matériaux répondent aux exigences de la FDA pour une utilisation polyvalente dans une aire de repas publique.
7. L'entrepreneur doit fabriquer deux pièces pour chaque plateau.
8. L'entrepreneur doit utiliser deux couleurs distinctes, Pantone PQ-16-1334TCX, brun clair, et Pantone 7596 C, brun chocolat, chacune pour l'une des pièces fabriquées du plateau. Il doit obtenir l'approbation préalable du chargé de projet du SCC s'il veut employer une autre couleur.
9. L'entrepreneur doit veiller à lier de manière électromagnétique les deux pièces sans adhésif tout en produisant un joint solide et permanent.
10. L'entrepreneur doit produire un plateau exempt de trous ou d'orifices et fermé hermétiquement.
11. L'entrepreneur doit conserver la pression interne idéale lors du scellage final du plateau de manière à ce que ce dernier garde ses dimensions et sa forme au lave-vaisselle.
12. L'entrepreneur doit mettre par écrit un procédé d'assurance de la qualité de manière à ce que les plateaux ne se courbent pas au lave-vaisselle au cours de la phase d'essai indiquée au paragraphe 6.5 de l'annexe A, Acceptation/essai.
13. L'entrepreneur doit fournir des exemplaires du document d'assurance de la qualité au chargé de projet du SCC (au moment de la livraison des échantillons de présérie) sous forme de rapport contenant des analyses qui démontrent la stabilité du plateau au lave-vaisselle.
14. L'entrepreneur doit livrer 2 500 plateau-repas thermo-isolé à l'air à quatre compartiments au dépôt national du SCC à Laval, au Québec (Canada).
15. L'entrepreneur doit doter les plateaux des caractéristiques obligatoires indiquées au point B.2.3.
16. L'entrepreneur doit respecter les exigences obligatoires relatives au matériau indiquées au point B.2.4.

**B.2.3 Caractéristiques obligatoires :**

- a) Le plateau-repas doit être d'une seule pièce et pratiquement sans joints lorsqu'il est assemblé.
- b) Le plateau-repas doit comprendre deux portions (supérieure et inférieure) qui, une fois assemblées, constitueront une coquille dont l'extérieur est pratiquement sans joints et l'intérieur, semi-creux.
- c) Les portions supérieure et inférieure moulées doivent être de différentes couleurs pour qu'on puisse visuellement distinguer la partie supérieure du plateau de la partie inférieure.
- d) Les portions supérieure et inférieure doivent avoir des compartiments géométriquement identiques; ainsi, le plateau peut être utilisé des deux côtés, ce qui multiplie par deux sa durée de vie.
- e) Le plateau-repas doit séparer les côtés froid et chaud par un espace vide. Aucune pièce moulée par injection secondaire ou co-injection ne doit être employée pour l'isolation.
- f) Le plateau doit être muni d'un espace vide séparant le côté froid et le côté chaud afin de réduire au minimum le transfert et la perte de chaleur.
- g) Le plateau-repas doit être modulaire, et on doit pouvoir empiler les plateaux un par-dessus l'autre, ce qui scellera tous les compartiments alimentaires et réduira au minimum le transfert et la perte de chaleur.
- h) Aux fins de l'emboîtement, le contour supérieur des compartiments doit être saillant, ce qui isolera les arômes et la température de chaque compartiment et contribuera à éviter les déversements.
- i) Aux fins de l'emboîtement, le contour inférieur des compartiments doit être muni de gorges, ce qui isolera les arômes et la température de chaque compartiment et contribuera à éviter les déversements.
- j) La modularité permettra à chaque plateau de faire office de couvercle pour le plateau sur lequel il est empilé.
- k) La configuration et la texture globales du plateau-repas doivent être de nature symétrique pour faciliter la préhension et réduire au minimum les tensions dans les mains de l'utilisateur.

**B.2.4 Matériau :** Le matériau doit être du copolymère incassable et homologué NSF qui résiste à des températures allant de -29 °C à 99 °C (-20 °F à 210 °F). Le plastique ne doit pas contenir de bisphénol A (sans BPA) et doit être non soluble et ignifuge. Les matériaux doivent aussi être non toxiques et résistants aux égratignures et pouvoir aller au lave-vaisselle à des températures élevées (71 °C/160 °F pour le lavage et 82 °C/180 °F pour le rinçage) et résister aux détergents (pH de 10,5 à 11) ainsi qu'à la désinfection manuelle à l'aide de solutions quaternaires de 200 ppm sans rinçage. En plus de cette isolation, le SCC est ouvert à l'utilisation de matériaux ayant des propriétés isolantes inhérentes, chimiques ou physiques.

## **Appendice C**

### **C. Spécifications relatives au plat isolant à trois compartiments emboîtable (SCC-3)**

**C.3.1 Généralités** : Le SCC requiert un plat isolant à trois compartiments qu'on trouve sur le marché. Ce plat doit être résistant aux températures très élevées et pouvoir s'utiliser pour la remise en température des repas servis en milieu carcéral. Le plat doit s'emboîter parfaitement dans le côté à trois compartiments du plateau de cafétéria à cinq compartiments (SCC-1).

#### **C.3.2 Exigences obligatoires** :

1. L'entrepreneur doit fournir au chargé de projet du SCC l'homologation NSF pour les matériaux des plateaux. Le document d'homologation doit être fourni au moment de la livraison.
2. L'entrepreneur doit livrer 300 plats isolants à trois compartiments au dépôt national du SCC à Laval, au Québec (Canada).
3. L'entrepreneur doit doter les plats des caractéristiques obligatoires indiquées au point C.3.3.
4. L'entrepreneur doit respecter les exigences obligatoires relatives au matériau indiquées au point C.3.4.

#### **C.3.3 Caractéristiques obligatoires** :

- a) Le plat isolant à trois compartiments emboîtable doit être transparent.
- b) Le plat isolant à trois compartiments emboîtable doit être fabriqué d'un matériau résistant à des températures élevées et comporter un couvercle-pression fait du même matériau.
- c) Le plat doit être adapté à l'utilisation d'une pellicule thermocollante destinée au refroidissement puis au réchauffement; les températures varieront de  $-29\text{ °C}$  à  $204\text{ °C}$  ( $-20\text{ °F}$  à  $400\text{ °F}$ ).

**C.3.4 Matériau** : Le produit doit être fait de copolymère adapté à la remise en température et résistant à des températures allant de  $-29\text{ °C}$  à  $204\text{ °C}$  ( $-20\text{ °F}$  à  $400\text{ °F}$ ). Le plastique ne doit pas contenir de BPA et doit être non soluble et ignifuge. Tous les matériaux doivent être non toxiques et résistants aux égratignures, aller au lave-vaisselle à des températures élevées ( $71\text{ °C}/160\text{ °F}$  pour le lavage et  $82\text{ °C}/180\text{ °F}$  pour le rinçage) et résister aux détergents (pH de 10,5 à 11) et à la désinfection manuelle à l'aide de solutions quaternaires de 200 ppm sans rinçage.

## **Appendice D**

### **D. Spécifications relatives au plat isolant à deux compartiments emboîtable (SCC-4)**

**D.4.1 Généralités** : Le SCC requiert un plat isolant à deux compartiments qu'on trouve sur le marché. Ce plat doit être résistant aux températures très élevées et pouvoir s'utiliser pour la remise en température des repas servis en milieu carcéral. Le plat doit s'emboîter parfaitement dans le côté à deux compartiments du plateau de cafétéria à cinq compartiments (SCC-1).

#### **D.4.2 Exigences obligatoires** :

1. L'entrepreneur doit fournir au chargé de projet du SCC l'homologation NSF pour les matériaux des plateaux. Le document d'homologation doit être fourni au moment de la livraison.
2. L'entrepreneur doit livrer 300 plats isolants à deux compartiments au dépôt national du SCC à Laval, au Québec (Canada).
3. L'entrepreneur doit doter les plats des caractéristiques obligatoires indiquées au point D.4.3.
4. L'entrepreneur doit respecter les exigences obligatoires relatives au matériau indiquées au point D.4.4.

#### **D.4.3 Caractéristiques obligatoires** :

- a) Le plat isolant à deux compartiments emboîtable doit être transparent.
- b) Le plat isolant à deux compartiments emboîtable doit être fabriqué d'un matériau résistant à des températures élevées et comporter un couvercle-pression fait du même matériau.
- c) Le plat doit être adapté à l'utilisation d'une pellicule thermocollante destinée au refroidissement puis à le réchauffement; les températures varieront de -29 °C à 204 °C (-20 °F à 400 °F).

**D.4.4 Matériau** : Le produit doit être fait de copolymère adapté à la remise en température et résistant à des températures allant de -29 °C à 204 °C (-20 °F à 400 °F). Le plastique ne doit pas contenir de BPA et doit être non soluble et ignifuge. Tous les matériaux doivent être non toxiques et résistants aux égratignures, aller au lave-vaisselle à des températures élevées (71 °C/160 °F pour le lavage et 82 °C/180 °F pour le rinçage) et résister aux détergents (pH de 10,5 à 11) et à la désinfection manuelle à l'aide de solutions quaternaires de 200 ppm sans rinçage.

## **Appendice E**

### **E. Spécifications techniques pour les plateaux-repas et les plats isolant du SCC**

#### **A. Plateau de cafétéria à cinq compartiments (SCC-1)**

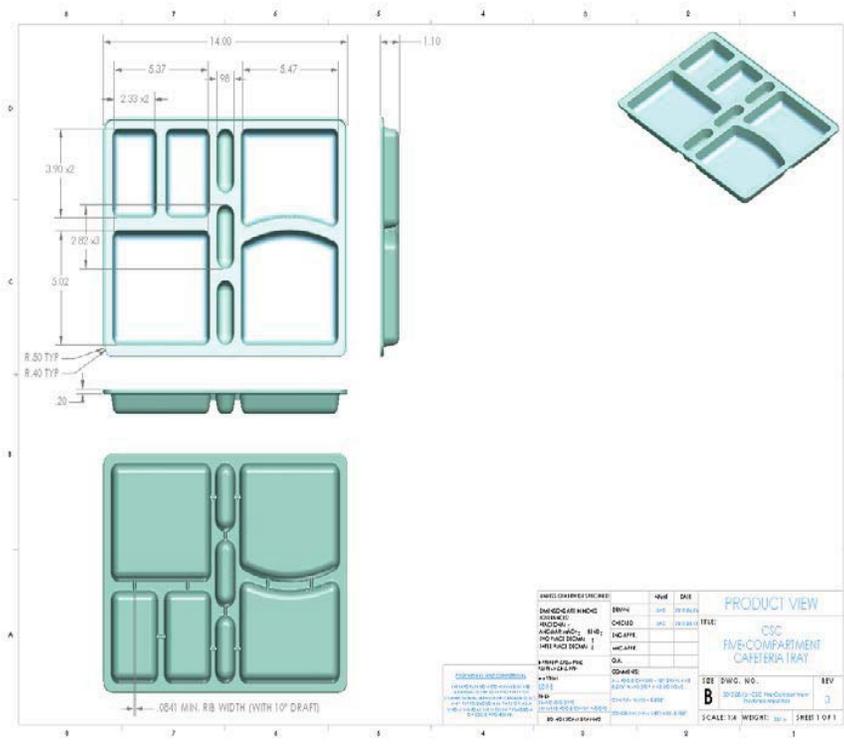
*L'information contenue dans les dessins est la propriété exclusive du SCC. Toute reproduction, totale ou partielle, est interdite sans l'autorisation écrite du SCC.*

##### **Dimensions du plateau final :**

CSC-5C-PPBR – Plateaux de cafétéria à cinq compartiments – 38,1 cm (15 po) de long sur 24,13 cm (9,5 po) de large sur 3,05 cm (1,2 po) de haut. Une tolérance de fabrication de plus ou moins 0,16 cm doit être incluse dans l'analyse des dimensions. À titre informatif, le moule fait 700 mm sur 500 mm sur 500 mm et pèse environ 1 400 kg.

##### **Capacité :**

- a) Le plateau doit être divisé en deux par un espace vide de 2,5 cm (1 po) séparant le côté chaud du côté froid.
- b) Une section aura trois compartiments d'une capacité d'au moins 444 à 473 ml (15 oz); la capacité des deux autres compartiments doit être de 237 ml (8 oz).
- c) La deuxième section aura deux compartiments d'une capacité de 207 à 251 ml (7 à 8,5 oz) chacun. Le plateau doit aussi permettre d'emboîter facilement le plat isolant à trois compartiments ou à deux compartiments lorsqu'il faut remettre un repas en température ou servir un repas spécial.



## B. Spécifications relatives au plateau-repas thermo-isolé à l'air à quatre compartiments (SCC-2)

*L'information contenue dans les dessins est la propriété exclusive du SCC. Toute reproduction, totale ou partielle, est interdite sans l'autorisation écrite du SCC.*

### Dimensions du plateau final :

CSC-4C-PPTB – Plateau-repas thermo-isolé à l'air à quatre compartiments – 40,64 cm (16 po) de long sur 25,4 cm (10 po) de large sur 8,4 cm (3,31 po) de haut. Une tolérance de fabrication de plus ou moins 0,16 cm doit être incluse dans l'analyse des dimensions.

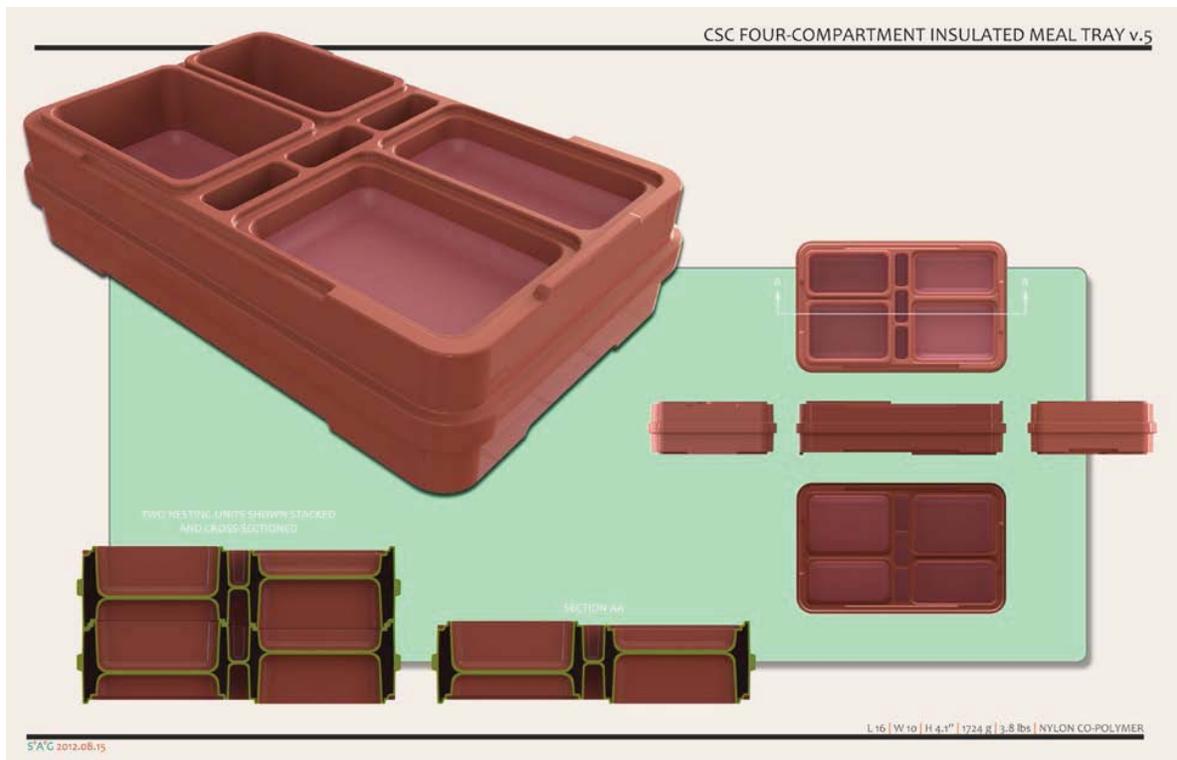
### Capacité :

La section pour aliments chauds contiendra deux compartiments aux capacités minimales suivantes :

- 444 ml (15 oz) pour le plat principal;
- 237 ml (8 oz) pour le compartiment des féculents/liquides chauds (soupe, gruau, etc.).

La section pour les aliments froids contiendra deux compartiments d'une capacité minimale de 237 ml (8 oz) chacun. Lorsqu'un plateau est empilé sur un autre, chaque compartiment doit pouvoir contenir les denrées suivantes :

- un fruit comme une grosse pomme et un berlingot de 200 à 250 ml de lait;
- deux tranches de pain sans que le pain soit comprimé ou endommagé.





### **C. Spécifications relatives au plat isolant à trois compartiments emboîtable (SCC-3)**

#### **Dimensions et capacités :**

- a) Les dimensions externes du plat isolant ne doivent pas dépasser 21 cm (8 7/16 po) en longueur, 16 cm (6 3/8 po) en largeur et 5 cm (1 7/8 po) en profondeur.
- b) Le plat isolant à trois compartiments doit s'emboîter facilement dans le côté à trois compartiments du plateau de cafétéria à cinq compartiments durant les repas.
- c) Le volume du compartiment pour le plat principal aura une capacité maximale de 606 ml (20,5 oz).
- d) La capacité maximale de chacun des deux autres compartiments sera de 177 ml (6 oz).

### **D. Spécifications relatives au plat isolant à deux compartiments emboîtable (SCC-4)**

#### **Dimensions et capacités :**

- a) Les dimensions externes du plat isolant ne devraient pas dépasser 21 cm (8 7/16 po) en longueur, 16 cm (6 3/8 po) en largeur et 5 cm (1 7/8 po) en profondeur.
- b) Le plat isolant à deux compartiments doit s'emboîter facilement dans le côté à deux compartiments du plateau de cafétéria à cinq compartiments (voir l'appendice B) durant les repas.
- c) Le volume du compartiment pour le plat principal doit avoir une capacité maximale de 680 ml (23 oz).
- d) Le volume du plus petit compartiment doit avoir une capacité maximale de 310 ml (10,5 oz).